

P CB 7

1876m868/4

Statistiques "Établissement"

	1937		1938		1939		1940		1941
	Loi de finances	Résultats	Loi de finances						
PROGRAMME ORDINAIRE									
Matériel roulant neuf			664,-	578,6	430,-		413,-		334,-
Matériel roulant autre que neuf	815,-	496,7			170,-	468,1	119,-	83,4	158,-
Mobilier et Outillage			254,-	62,6	80,-		46,-		78,-
Matériel Naval									
Total	815,-	496,7	918,-	641,2	680,-	468,1	578,-	83,4	570,-
Travaux Complémentaires									
Participations financières et art.44 de la Convention	550,-	362,5	371,-	286,3	407,2	435,9	312,-	236,6	504,-
Exploitation partielle			9,-	1,8	2,8	59,2	17,-	14,5	
Lignes nouvelles	83,8	27,7			8,-	16,1			
Travaux divers (Haute-Dordogne)			34,-	37,7	21,-		10,4	10,9	24,-
Dépenses assimilées				16,6	14,-	16,6	0,6		
Lois de 1933 et 1935 (Retraites)	41,9	34,1	33,7	36,6	29,-	67,6			
Approvisionnements	371,8	462,2	36,3	606,9	95,-	192,1	200,-	54,8	Mémoire
Total du PROGRAMME ORDINAIRE	1.868,5	1.383,2	1.733,-	1.624,6	1.257,-	1.255,6	1.118,-	290,6	1.098,-
PROGRAMME QUINQUENNAL									
Travaux Complémentaires							220,-	57,1	500,-
Matériel roulant neuf							519,-	46,8	1.046,-
Matériel roulant autre que neuf									13,-
Mobilier et Outillage							34,-	5,4	34,-
Total du PROGRAMME QUINQUENNAL							773,-	109,3	1.593,-
PROGRAMME SPECIAL D'EQUIPEMENT									
Travaux Complémentaires								5,5	1.500,-
Matériel roulant neuf									459,-
Mobilier et Outillage									4,-
Total du PROGRAMME SPECIAL D'EQUIPEMENT								5,5	1.963,-
Ensemble des TROIS PROGRAMMES	1.868,5	1.383,2	1.733,-	1.624,6	1.257,-	1.255,6	1.891,-	405,4	4.654,-
à déduire :									
Prélèvement sur le fonds de renouvellement destiné :									
1° à couvrir une partie des dépenses d'établissement :									
a) des programmes ordinaire et quinquennal			233,-	161,4	218,-	7,9	40,-		417,7
b) du programme spécial d'équipement								1,1	337,-
2° à l'apurement des sous-comptes :									
a) amortissement du matériel roulant et valeur primitive									
des installations supprimées						172,1	290,-	118,6	(1) - 168,8
b) valeur de récupération des vieilles matières						36,6	42,-	31,2	(2) - 51,5
Total à déduire			233,-	161,4	218,-	216,6	372,-	150,9	- 975,-
Net à couvrir :									
1° par émission d'obligations	1.868,5	1.383,2	1.500,-	1.463,2	1.039,-	1.039,-	1.519,-	250,1	2.128,-
2° par avance spéciale du Trésor								4,4	1.551,-

24 Janvier 1940

Note pour M^e Fernot

Séparation statistique
des Dépenses d'Établissement
et des Dépenses de Renouvellement.

(Instructions aux Services ;
Commission Interministérielle ;
Observations de M. M. Reudé,
Favères, Berthelot, Filippi.)

GM.

NOTE POUR Monsieur PERNOT

(Séparation statistique des dépenses d'établissement
et des dépenses de renouvellement)

Dans votre lettre du 20 janvier, vous m'avez rappelé le passage de la lettre du Directeur Général du 28 octobre disant que des instructions ultérieures seraient adressées aux Services " en vue de séparer dans les dépenses d'établissement, au moins d'une manière statistique, celles de ces dépenses qui sont en fait des dépenses de renouvellement". J'ai feuilleté le dossier de l'amortissement et j'en ai tiré les renseignements ci-après :

A la première séance de la Commission interministérielle qui a eu lieu le 22 avril au Ministère des Travaux Publics, M. FILIPPI voulant obtenir que la S.N.C.F. soit déchargée du grand équilibre, a fait valoir que le seul moyen d'assainir la situation serait de faire supporter au compte d'exploitation la totalité des dépenses d'établissement qui, actuellement, sont couvertes par l'emprunt et de mettre à la charge de l'Etat les annuités des dépenses d'établissement antérieures à 1938.

M. FAVIERES a reconnu qu'il serait normal de supprimer l'article de la Convention mettant au compte de la S.N.C.F. les charges du grand équilibre, et a insisté surtout à diverses reprises sur le fait qu'on impute au compte des T.C. des dépenses qui ne correspondent en réalité qu'à des travaux de renouvellement du matériel et des installations et qui devraient, à ce titre, être portées au compte d'exploitation. On peut estimer à de 800 M. à 1 milliard le montant des travaux annuels de cette catégorie; il y aurait intérêt, au point de vue de la clarté et de la sincérité, à trouver le moyen de faire figurer ces dépenses au compte d'exploitation et non au compte des T.C. Il conviendrait naturellement que cette catégorie de travaux restent soumis au contrôle.

Un projet de rectification de la Convention (tapé le 1er mai) tend à modifier les articles 21 et 28 en ajoutant aux dépenses d'exploitation "les dépenses de renouvellement qui, jusqu'ici, étaient réalisées sur fonds d'emprunt (T.C., M.R., M.O., variation des approvisionnements) ainsi que le déficit des lignes en exploitation partielle"; il ne resterait à couvrir en obligations

que "les dépenses d'installations neuves rentables, les dépenses de lignes nouvelles, les participations, et la valeur en capital des pensions de rétroactivité prévues par la loi du 28 décembre 1911". Les dépenses exécutées sur programme de grands travaux seront également financées par l'emprunt".

Un autre projet, daté du 13 Mai, indique que les dépenses de sécurité et les dépenses de renouvellement pourraient être financées, dans la proportion décidée par le Conseil d'Administration, par l'émission de bons à 5 ans au maximum, mais seulement pour les dépenses exceptionnelles et particulièrement importantes. Ne seraient financées en obligations ou en bons que les installations neuves rentables, les lignes nouvelles, les participations et la loi de 1911.

Sur les observations de M. BERTHELOT (notes du 13 mai et du 31 mai), la Commission renonce à sortir du cadre de la Convention. A la séance du 2 juin, M. FAVIERES reprend ses demandes, en constatant que le système proposé laisse subsister une situation peu claire pour les T.C. On continuera à couvrir une partie des renouvellements par l'emprunt. Or, il serait nécessaire de faire apparaître, au moins en comptabilité, la partie des dépenses qui correspond aux renouvellements et celle qui constitue une augmentation réelle de l'actif. M. MARTIN lit une note (qui est sans doute celle qui figure au dossier comme datée du 7 juin) proposant des modifications des écritures du compte d'établissement dans le sens indiqué par M. FAVIERES. M. FILIPPI estime qu'au point de vue statistique la division en deux sections est très logique, mais constate que la proposition du Contrôle financier aboutit à surcharger le compte d'exploitation. A la fin de la séance, M. RENDU constate qu'il y a accord sur la division du compte d'établissement en deux sections et indique qu'il convient de définir les dépenses devant figurer à la 2ème section et de fixer les ressources qui peuvent y être affectées. Une sous-commission, composée de MM. FAVIERES, DUMAS et BROCHU, est chargée d'étudier pour la prochaine séance la définition des dépenses à inscrire à la 2ème section.

A la séance du 15 juin, M. FAVIERES rend compte des travaux de la sous-commission qui a essayé de scinder le compte d'établissement en deux sections et avait pensé le faire à l'aide de coefficients, de manière à distinguer les dépenses afférentes aux renouvellements de celles représentant un accroissement de potentiel, mais la S.N.C.F. a fait valoir les difficultés que représentait cette répartition, même au point de vue statistique. En conséquence, la sous-commission n'a pas insisté; néanmoins, il serait désirable d'établir en fin d'année une ventilation, qui ne figurerait pas au bilan, mais constituerait un simple renseignement et permettrait de se rendre compte par exemple que, sur 1.300 M. de dépenses d'établissement, 120 M. seulement

constituent des augmentations de potentiel. M. FILIPPI est d'accord pour que la S.N.C.F. fasse cette ventilation" (1)

Dans son rapport du 7 juillet, M. RENDU Président de la Commission, montrant la nécessité de limiter la progression des charges de capital, dit que la mesure la plus efficace consisterait à ne couvrir désormais par l'emprunt que les dépenses qui se traduisent par une augmentation réelle de l'actif du chemin de fer. "Si la situation financière de la S.N.C.F. ne permet pas d'adopter pour la couverture des dépenses de renouvellement la seule solution qui soit logique et saine, du moins serait-il intéressant de pouvoir distinguer parmi les dépenses dites d'établissement celles qui correspondent véritablement à cette appellation et celles qui, précisément, ont le caractère de simples dépenses de renouvellement.

A cet effet, les Services de contrôle avaient envisagé d'ouvrir dans le compte d'établissement deux sections dont la première aurait compris les dépenses de travaux neufs, et la seconde les autres dépenses. Mais l'examen de cette proposition par la S.N.C.F. a montré que son adoption entraînerait vraisemblablement des complications d'ordre comptable excédant son intérêt. Il n'a donc pas été donné suite à cette suggestion et il a été seulement envisagé que la S.N.C.F. produirait, à la fin de chaque exercice, un état statistique donnant la répartition des dépenses d'établissement entre les deux catégories considérées".

La dépêche ministérielle du 11 septembre 1939 rappelle que "la seule solution qui soit conforme aux principes d'une saine gestion consisterait à imputer au compte d'exploitation les dépenses qui - inscrites actuellement au compte d'établissement - ont en fait le caractère de dépenses de renouvellement. Seules devraient figurer au compte d'établissement les dépenses qui se traduisent par une augmentation réelle de l'actif du chemin de fer et permettent d'accroître les recettes ou de réduire les dépenses de ce dernier. Si l'adoption d'une telle solution dans le cadre de la Convention du 31 août 1937 est incompatible avec la situation financière actuelle de la S.N.C.F., du moins est-il logique qu'au cours des prochains exercices la S.N.C.F. continue à inscrire à son compte d'exploitation une somme qui ne soit pas sensiblement inférieure au total des deux amortissements envisagés par les rédacteurs de la Convention".

En résumé, bien que la dépêche ministérielle n'en fasse pas mention, la S.N.C.F. s'est engagée à fournir à la fin de chaque exercice un état statistique ne figurant pas au bilan et indiquant approximativement que, sur M. de dépenses

(1) - P.V. de la séance du 15 juin, rédigé par M. BARINCOU.

d'établissement, M. seulement constituent des augmentations de potentiel (P.V. de la Commission du 15 juin 1939).

Il me semble que c'est à cela que se résout la question; il faut d'abord voir si c'est un travail trop difficile, auquel cas nous pourrions objecter de l'état de guerre pour ne pas donner suite à l'accord intervenu le 15 juin.

GM.

NOTE POUR Monsieur PERNOT

-:-:-:-

(Séparation statistique des dépenses d'établissement
et des dépenses de renouvellement)

Dans votre lettre du 20 janvier, vous m'avez rappelé le passage de la lettre du Directeur Général du 28 octobre disant que des instructions ultérieures seraient adressées aux Services " en vue de séparer dans les dépenses d'établissement, au moins d'une manière statistique, celles de ces dépenses qui sont en fait des dépenses de renouvellement". J'ai feuilleté le dossier de l'amortissement et j'en ai tiré les renseignements ci-après :

A la première séance de la Commission interministérielle qui a eu lieu le 22 avril au Ministère des Travaux Publics, M. FILIPPI voulant obtenir que la S.N.C.F. soit déchargée du grand équilibre, a fait valoir que le seul moyen d'assainir la situation serait de faire supporter au compte d'exploitation la totalité des dépenses d'établissement qui, actuellement, sont couvertes par l'emprunt et de mettre à la charge de l'Etat les annuités des dépenses d'établissement antérieures à 1938.

M. FAVIERES a reconnu qu'il serait normal de supprimer l'article de la Convention mettant au compte de la S.N.C.F. les charges du grand équilibre, et a insisté surtout à diverses reprises sur le fait qu'on impute au compte des T.C. des dépenses qui ne correspondent en réalité qu'à des travaux de renouvellement du matériel et des installations et qui devraient, à ce titre, être portées au compte d'exploitation. On peut estimer à de 800 M. à 1 milliard le montant des travaux annuels de cette catégorie; il y aurait intérêt, au point de vue de la clarté et de la sincérité, à trouver le moyen de faire figurer ces dépenses au compte d'exploitation et non au compte des T.C. Il conviendrait naturellement que cette catégorie de travaux restent soumis au contrôle.

Un projet de rectification de la Convention (tapé le 1er mai) tend à modifier les articles 21 et 28 en ajoutant aux dépenses d'exploitation "les dépenses de renouvellement qui, jusqu'ici, étaient réalisées sur fonds d'emprunt (T.C., M.R., M.O., variation des approvisionnements) ainsi que le déficit des lignes en exploitation partielle"; il ne resterait à couvrir en obligations

que "les dépenses d'installations neuves rentables, les dépenses de lignes nouvelles, les participations, et la valeur en capital des pensions de rétroactivité prévues par la loi du 28 décembre 1911". Les dépenses exécutées sur programme de grands travaux seront également financées par l'emprunt".

Un autre projet, daté du 13 Mai, indique que les dépenses de sécurité et les dépenses de renouvellement pourraient être financées, dans la proportion décidée par le Conseil d'Administration, par l'émission de bons à 5 ans au maximum, mais seulement pour les dépenses exceptionnelles et particulièrement importantes. Ne seraient financées en obligations ou en bons que les installations neuves rentables, les lignes nouvelles, les participations et la loi de 1911.

Sur les observations de M. BERTHELOT (notes du 13 mai et du 31 mai), la Commission renonce à sortir du cadre de la Convention. A la séance du 2 juin, M. FAVIERES reprend ses demandes, en constatant que le système proposé laisse subsister une situation peu claire pour les T.C. On continuera à couvrir une partie des renouvellements par l'emprunt. Or, il serait nécessaire de faire apparaître, au moins en comptabilité, la partie des dépenses qui correspond aux renouvellements et celle qui constitue une augmentation réelle de l'actif. M. MARTIN lit une note (qui est sans doute celle qui figure au dossier comme datée du 7 juin) proposant des modifications des écritures du compte d'établissement dans le sens indiqué par M. FAVIERES. M. FILIPPI estime qu'au point de vue statistique la division en deux sections est très logique, mais constate que la proposition du Contrôle financier aboutit à surcharger le compte d'exploitation. A la fin de la séance, M. RENDU constate qu'il y a accord sur la division du compte d'établissement en deux sections et indique qu'il convient de définir les dépenses devant figurer à la 2ème section et de fixer les ressources qui peuvent y être affectées. Une sous-commission, composée de MM. FAVIERES, DUMAS et BROCHU, est chargée d'étudier pour la prochaine séance la définition des dépenses à inscrire à la 2ème section.

A la séance du 15 juin, M. FAVIERES rend compte des travaux de la sous-commission qui a essayé de scinder le compte d'établissement en deux sections et avait pensé le faire à l'aide de coefficients, de manière à distinguer les dépenses afférentes aux renouvellements de celles représentant un accroissement de potentiel, mais la S.N.C.F. a fait valoir les difficultés que représentait cette répartition, même au point de vue statistique. En conséquence, la sous-commission n'a pas insisté; néanmoins, il serait désirable d'établir en fin d'année une ventilation, qui ne figurerait pas au bilan, mais constituerait un simple renseignement et permettrait de se rendre compte par exemple que, sur 1.300 M. de dépenses d'établissement, 120 M. seulement

constituent des augmentations de potentiel. M. FILIPPI est d'accord pour que la S.N.C.F. fasse cette ventilation" (1)

Dans son rapport du 7 juillet, M. RENDU Président de la Commission, montrant la nécessité de limiter la progression des charges de capital, dit que la mesure la plus efficace consisterait à ne couvrir désormais par l'emprunt que les dépenses qui se traduisent par une augmentation réelle de l'actif du chemin de fer. "Si la situation financière de la S.N.C.F. ne permet pas d'adopter pour la couverture des dépenses de renouvellement la seule solution qui soit logique et saine, du moins serait-il intéressant de pouvoir distinguer parmi les dépenses dites d'établissement celles qui correspondent véritablement à cette appellation et celles qui, précisément, ont le caractère de simples dépenses de renouvellement.

A cet effet, les Services de contrôle avaient envisagé d'ouvrir dans le compte d'établissement deux sections dont la première aurait compris les dépenses de travaux neufs, et la seconde les autres dépenses. Mais l'examen de cette proposition par la S.N.C.F. a montré que son adoption entraînerait vraisemblablement des complications d'ordre comptable excédant son intérêt. Il n'a donc pas été donné suite à cette suggestion et il a été seulement envisagé que la S.N.C.F. produirait, à la fin de chaque exercice, un état statistique donnant la répartition des dépenses d'établissement entre les deux catégories considérées".

La dépêche ministérielle du 11 septembre 1939 rappelle que "la seule solution qui soit conforme aux principes d'une saine gestion consisterait à imputer au compte d'exploitation les dépenses qui - inscrites actuellement au compte d'établissement - ont en fait le caractère de dépenses de renouvellement. Seules devraient figurer au compte d'établissement les dépenses qui se traduisent par une augmentation réelle de l'actif du chemin de fer et permettent d'accroître les recettes ou de réduire les dépenses de ce dernier. Si l'adoption d'une telle solution dans le cadre de la Convention du 31 août 1937 est incompatible avec la situation financière actuelle de la S.N.C.F., du moins est-il logique qu'au cours des prochains exercices la S.N.C.F. continue à inscrire à son compte d'exploitation une somme qui ne soit pas sensiblement inférieure au total des deux amortissements envisagés par les rédacteurs de la Convention

En résumé, bien que la dépêche ministérielle n'en fasse pas mention, la S.N.C.F. s'est engagée à fournir à la fin de chaque exercice un état statistique ne figurant pas au bilan et indiquant approximativement que, sur M. de dépenses

(1) - P.V. de la séance du 15 juin, rédigé par M. BARINCOU.

d'établissement, M. seulement constituent des augmentations de potentiel (P.V. de la Commission du 15 juin 1939).

Il me semble que c'est à cela que se résout la question; il faut d'abord voir si c'est un travail trop difficile, auquel cas nous pourrions objecter de l'état de guerre pour ne pas donner suite à l'accord intervenu le 15 juin.

PC

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Le Président
du Conseil d'Administration

Paris, le 2 mai 1939

*H.M. Lasserre
L.M. Bouvier*

D 601/1

Monsieur le Ministre,

Cette lettre a été dis-
tribuée le 19 février 1939

Par lettre du 18 février 1939, j'ai eu l'honneur de vous adresser des propositions relatives au mode de calcul des trois éléments entre lesquels il convient de répartir la participation de l'Etat au capital de la Société Nationale, par application de l'article 2 de la Convention du 31 août 1937.

Depuis cette date, la Mission du Contrôle Financier des Chemins de fer a fait connaître à nos Services que, tout en acceptant les principes de la méthode proposée, elle avait des observations à formuler sur les chiffres retenus pour le calcul et notamment sur la prise en compte de certaines dépenses couvertes par des subventions de l'Etat.

Ayant reconnu le bien-fondé de ces observations, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un tableau qui serait à substituer à celui qui était annexé à ma lettre du 18 février.

Si vous vouliez bien nous donner votre accord sur ces nouveaux chiffres, le montant du capital social de la S.N.C.F. souscrit par l'Etat serait ainsi réparti :

- en représentation des apports des anciens Réseaux Etat et A.L.	230 ^M 7
- en représentation des dépenses effectuées par l'Etat sur l'ensemble des Réseaux	151,5
- en représentation des avances au fonds commun	341,7
Total égal	<u>723^M9</u>

.....

Monsieur le Ministre des TRAVAUX PUBLICS.-

Par voie de conséquence, la dette de la S.N.C.F. envers le Trésor résultant de l'article 24 de la Convention du 31 août 1937 serait éteinte à concurrence de 341^M7.

Je vous renouvelle, Monsieur le Ministre, l'expression de mon très respectueux dévouement.

Le Président
du Conseil d'Administration,

Signé : GUINAND.

436
))

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Sommes prises en charge par la S.N.C.F.

le 1er janvier 1938

au titre du COMPTE D'ETABLISSEMENT et réparties

par Réseau d'origine

	C O M P A G N I E S					E T A T			T O T A L	
	EST	NORD	P.L.M.	P.O.	MIDI	Total Compagnies (en millions de francs)	ETAT	A.L.	Total Etat (en millions de francs)	GENERAL (en millions de francs)
<u>Dépenses non remboursables</u>										
Etablissement des lignes	1.682,3	(1.088,9 (56,8	3.420,3	1.518,3	889,9	8.656,5	5.967,5	1.426,7	7.394,2	16.050,7
Travaux complémentaires proprement dits	2.531,8	(3.029,1 (344,7	3.183,7	1.696,3	764,5	11.550,1	227,3	823,9	1.051,2	12.601,3
Electrification	"	"	"	1.231,8	1.342,9	2.574,7	"	"	"	2.574,7
Matériel	2.638,1	(4.021,3 (23,5	5.823,6	2.998,1	1.798,8	17.303,4	4.929,-	1.297,7	6.226,7	23.530,1
Approvisionnements	308,-	370,2	615,-	272,1	187,7	1.753,-	350,4	172,9	523,3	2.276,3
	7.160,2	8.934,5	13.042,6	7.716,6	4.983,8	41.837,7	11.474,2	3.721,2	15.195,4	57.033,1
<u>Dépenses remboursables</u>										
Etablissement des lignes	999,2	(19,4 (68,7	1.955,5	891,1	237,7	4.171,6	1.009,5	347,4	1.356,9	5.528,5
Electrification	"	"	"	281,9	7,4	289,3	"	"	"	289,3
Avances en argent à l'Etat (Diverses conventions)	0,4	"	"	"	456,1	456,5	"	"	"	456,5
	999,6	88,1	1.955,5	1.173,-	701,2	4.917,4	1.009,5	347,4	1.356,9	6.274,3

PC

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Le Président
du Conseil d'Administration

Paris, le 2 mai 1939

D 601/1

Monsieur le Ministre,

Cette lettre a été dis-
tribuée le 19 février 1939

Par lettre du 18 février 1939, j'ai eu l'honneur de vous adresser des propositions relatives au mode de calcul des trois éléments entre lesquels il convient de répartir la participation de l'Etat au capital de la Société Nationale, par application de l'article 2 de la Convention du 31 août 1937.

Depuis cette date, la Mission du Contrôle Financier des Chemins de fer a fait connaître à nos Services que, tout en acceptant les principes de la méthode proposée, elle avait des observations à formuler sur les chiffres retenus pour le calcul et notamment sur la prise en compte de certaines dépenses couvertes par des subventions de l'Etat.

Ayant reconnu le bien-fondé de ces observations, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un tableau qui serait à substituer à celui qui était annexé à ma lettre du 18 février.

Si vous vouliez bien nous donner votre accord sur ces nouveaux chiffres, le montant du capital social de la S.N.C.F. souscrit par l'Etat serait ainsi réparti :

- en représentation des apports des anciens Réseaux Etat et A.L.	230 ^M 7
- en représentation des dépenses effectuées par l'Etat sur l'ensemble des Réseaux	151,5
- en représentation des avances au fonds commun	341,7
Total égal	<u>723^M9</u>

.....

Monsieur le Ministre des TRAVAUX PUBLICS.-

E 3722

Par voie de conséquence, la dette de la S.N.C.F. envers le Trésor résultant de l'article 24 de la Convention du 31 août 1937 serait éteinte à concurrence de 341^M7.

Je vous renouvelle, Monsieur le Ministre, l'expression de mon très respectueux dévouement.

Le Président
du Conseil d'Administration,

Signé : GUINAND.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Sommes prises en charge par la S.N.C.F.

le 1er janvier 1938

au titre du COMPTE D'ETABLISSEMENT et réparties
par Réseau d'origine

	C O M P A G N I E S						E T A T			T O T A L
	EST	NORD	P.L.M.	P.O.	MIDI	Total Compagnies (en millions de francs)	ETAT	A.L.	Total Etat (en millions de francs)	GEN E R A L (en millions de francs)
<u>Dépenses non remboursables</u>										
Etablissement des lignes	1.682,3	(1.088,9 (56,8	3.420,3	1.518,3	889,9	8.656,5	5.967,5	1.426,7	7.394,2	16.050,7
Travaux complémentaires proprement dits	2.531,8	(3.029,1 (344,7	3.183,7	1.696,3	764,5	11.550,1	227,3	823,9	1.051,2	12.601,3
Electrification	"	"	"	1.231,8	1.342,9	2.574,7	"	"	"	2.574,7
Matériel	2.638,1	(4.021,3 (23,5	5.823,6	2.998,1	1.798,8	17.303,4	4.929,-	1.297,7	6.226,7	23.530,1
Approvisionnements	308,-	370,2	615,-	272,1	187,7	1.753,-	350,4	172,9	523,3	2.276,3
	7.160,2	8.934,5	13.042,6	7.716,6	4.983,8	41.837,7	11.474,2	3.721,2	15.195,4	57.033,1
<u>Dépenses remboursables</u>										
Etablissement des lignes	999,2	(19,4 (68,7	1.955,5	891,1	237,7	4.171,6	1.009,5	347,4	1.356,9	5.528,5
Electrification	"	"	"	281,9	7,4	289,3	"	"	"	289,3
Avances en argent à l'Etat (Diverses conventions)	0,4	"	"	"	456,1	456,5	"	"	"	456,5
	999,6	88,1	1.955,5	1.173,-	701,2	4.917,4	1.009,5	347,4	1.356,9	6.274,3

25.4.39

Pc Statistique

S.N.C.F.
-!-!
Service du Budget
-!-!-!

DEPENSES D'ETABLISSEMENT
(évaluées en francs- or)

	1930	1931	1932	1933	1934	1935	1936	1937	1938	1939
	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M
Lignes nouvelles.....	64 6	49 9	72 9	60 5	38 7	24 1	11 8	7 3	3 4	1 8
Travaux complémentaires	221,9	90,8	259,2	181,6	151,3	132,-	87,4	67,-	2 8,5	36,-
Matériel roulant neuf..)				121,6	94,1	91,2	64,7	67,-	56,-	37,8
Matériel roulant autre que neuf et M.O.....)				90,8	65,6	65,5	41,9	32,3	20,6	22,-
(Rétroactivité des retraites...)				27,7	22,1	19,-	11,9	5,8	3,-	2,5
(Approvisionne- ments.....)				- 29,9	- 17,5	- 2,3	- 1,8	45,-	40,3	8,3
Divers (Usines hydro- électriques....)	366,9	139,2	394,9	7,1	8,1	3,3	2,4	2,1	"	"
(Insuffisance des lignes en ex- ploit. partielle)				2,1	2,4	2,6	2,1	1,3	0,4	0,7
(Divers				0,6	0,8	0,6	0,4	0,5	"	1,2
	653,4	279,9	727,-	461,9	365,6	336,-	220,8	228,3	152,2	110,3
									- 20,5	- 19,1
									Fds de	Fds de
									renouvel-	renouvel-
									lement	lement
									131,7	91,2
Emprunts au Fonds Com- mun du travail.....)					19,2	64,2	82,8	39,-	26,1	26,9

S.N.C.F.

Service du Budget

GM.

DEPENSES D'ETABLISSEMENT

(Revaluées sur la base des
indices de 87 articles industriels compris dans les indices
pondérés des prix de gros de 126 articles - Base 100
en 1913)

	1930	1931	1932	1933	1934	1935	1936	1937	1938	1939
Lignes nouvelles.....	55,3	53 ^M 3	95 ^M 1	78 ^M 7	53 ^M 2	34 ^M 3	16 ^M 4	10 ^M -	5 ^M 8	3 ^M 2
Travaux complémentaires.....	190,-	97,-	338,2	236,8	207,6	188,2	120,9	92,-	49,-	61,8
Matériel roulant neuf.....				158,7	129,2	130,2	89,6	92,-	96,2	64,9
Matériel roulant autre que neuf et M.O.....				118,4	90,-	93,4	57,9	44,3	35,4	37,7
(Rétroactivité des retraites.....				36,2	30,3	27,1	16,5	8,-	5,1	4,4
Divers (Approvisionne- ments.....	314,1	148,7	515,1	- 38,9	- 24,-	- 3,3	- 2,4	61,9	69,3	14,3
Usines hydro- électriques.....				9,2	11,1	4,7	3,3	2,9	"	"
Insuffisance des lignes en exploi- tation partielle:				2,8	3,3	3,7	2,8	1,7	0,6	1,2
Divers.....				0,8	1,2	0,8	0,6	0,7	"	2,1
	559,4	299,-	948,4	602,7	502,1	479,1	305,6	313,5	261,4	189,6
									- 35,1	- 32,9
									Fds de	Fds de
									renou-	renou-
									velle-	velle-
									ment	ment
									226,3	156,7
Emprunts au Fonds commun du travail.....					26,3	91,5	114,6	53,6	44,8	46,2

DEPENSES D'ETABLISSEMENT
(révaluées sur la base des
Indices de 26 articles industriels compris dans
les indices des prix de gros de 45 articles) - (Base
100 en 1914)

GM.

	1930	1931	1932	1933	1934	1935	1936	1937	1938	1939
Lignes nouvelles.....	48 ^M 6	58 ^M 6	101 ^M 2	81 ^M 7	55 ^M 5	34 ^M 1	16 ^M 9	10 ^M 5	5 ^M 9	3 ^M 3
Travaux complémentaires	167,2	106,6	359,9	245,9	216,8	187,1	124,4	96,3	50,3	63,5
Matériel roulant neuf..)				164,8	134,8	129,4	92,1	96,3	98,8	66,6
M.R. autre que neuf etc)										
M.O.....)				123,-	93,9	92,9	59,6	46,4	36,3	38,7
(Rétroactivité des retraites..)										
Approvisionnement-)				37,6	31,6	26,9	16,9	8,4	5,2	4,5
ments.....)										
Divers Usines hydro-	276,4	163,6	548,4	- 40,4	- 25,-	- 3,3	- 2,5	64,8	71,1	14,7
électriques....)				9,6	11,6	4,6	3,4	3,1	"	"
Insuffisance des										
lignes en ex-										
ploitation par-										
tielle.....)				2,9	3,4	3,7	2,9	1,8	0,6	1,2
Divers.....)				0,8	1,2	0,8	0,6	0,8	"	2,2
	492,2	328,8	1.009,5	625,9	523,8	476,2	314,3	328,4	268,2	194,7
									- 36,1	- 33,7
									Fds de	Fonds de
									renouvel-	renouvel-
									lement	lement
									232,1	161,-
Emprunts au fonds										
commun du travail....)					27,5	91,-	117,8	56,1	46,-	47,4

DEPENSES D'ETABLISSEMENT
 DES CHEMINS DE FER FRANCAIS
 (Chiffres des lois de finances)

	(1) 1930	(2) 1931	1932	1933	1934	1935	1936	1937	1938	1939
Lignes nouvelles.....	320 ^M	247 ^M 5	361 ^M 2	299 ^M	192 ^M	119 ^M 5	65 ^M 1	60 ^M	38 ^M 3	21 ^M
T.C.....	1.100,-	450,-	1.285,-	900,-	750,-	655,-	480,-	550,-	325,-	410,-
M.R. neuf.....				603,-	466,5	453,-	355,6	550,-	638,-	430,-
M.R. autre que neuf et M.O.....				450,-	325,-	325,-	230,-	265,-	234,7	250,-
(Rétroactivité des retraites.....)				137,5	109,5	94,2	65,4	47,7	33,7	29,-
(Approvisionne- ments.....)	1.819,-	690,-	1.957,6	148,-	86,5	11,5	9,7	370,-	459,3	95,-
Divers (Usines hydro- électriques....)				35,-	40,-	16,2	13,-	17,6	"	"
(Insuffisance des lignes en expl. partielle.....)				10,5	11,8	13,-	11,3	10,4	4,-	8,-
(Divers.....)				3,-	4,2	2,8	2,3	4,3	"	14,-
	3.239,-	1.387,5	3.603,8	2.290,-	1.812,5	1.667,2	1.213,-	1.875,-	1.733,-	1.257,-
				- 70,-	- 150,-				- 233,-	- 218,-
				disp. sur émis. ant. compr. des dép. de 1932	disp. sur émis. ant. compr. des dép. de et 1933				Fonds de renou- vellement	Fonds de renou- vellement
Emprunts au fonds com- mun du travail.....					95,-	318,5	454,9	320,5	1.500,-	1.039,-
									297,-	306,5

(1) - du 1er avril 1930 au 31 Mars 1931.

(2) - du 1er avril au 3 décembre 1931.

P. C.
Statistiques

LETTRES RECUES ET EXPÉDIÉES

---:---:---

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Services Financiers

Paris, le 18 février 1939

Monsieur le Ministre,

Par application de l'article 2 de la Convention du 31 août 1937, l'Etat a reçu 1.447.800 actions B de la S.N.C.F. :

- d'une part, en représentation des apports faits par les Réseaux de l'Etat et d'Alsace et de Lorraine en matériel, mobilier, outillage, approvisionnements et travaux complémentaires ;

- d'autre part, en représentation d'une partie tant des dépenses faites à son compte antérieurement sur l'ensemble des Réseaux exploités que des avances faites par lui au Fonds commun institué par l'article 13 de la Convention du 28 juin 1921.

Il est nécessaire de fixer la part du capital social qui correspond à chacune de ces catégories d'apports pour déterminer le montant des sommes que la S.N.C.F. pourra être appelée à rembourser au moyen des excédents de son compte de liquidation sur les avances faites par le Trésor Public au Fonds commun. Le second alinéa de l'article 24 de la Convention du 31 août 1937 stipule, en effet, in fine, que ce remboursement sera effectué sous déduction du capital représenté par la valeur nominale de celles des actions B qui correspondent à l'apport fait par l'Etat au titre des dites avances.

J'ai l'honneur de vous proposer de procéder de la façon suivante pour cette détermination.

Une première part des actions B remises à l'Etat correspond à des apports de même nature que ceux qui ont été effectués par les cinq Compagnies concessionnaires et en représentation desquels celles-ci ont reçu des actions A d'une valeur nominale globale de 695.512.000 fr.
Les dépenses d'établissement figurent au 31 décembre 1937 :
- pour une somme totale de 41.837,7
dans les comptes des cinq Compagnies,
- et pour une somme totale de 15.195,4
dans les comptes des deux anciens Réseaux Etat et A.L.

La valeur de l'apport de l'Etat peut donc être fixée, au prorata des sommes figurant dans les écritures de chacun des deux groupes de Réseaux à :

.....

Monsieur le Ministre des Travaux Publics
(Direction Générale des Chemins de fer et des Transports)

$$\frac{15.195,4}{41.837,7} \times 695.512.000 = 252^M,6$$

Un calcul analogue, également fondé sur le rapport des dépenses portées dans les comptes, permet de déterminer la part du capital social de la S.N.C.F. souscrit par l'Etat en représentation des dépenses faites pour son compte sur l'ensemble des Réseaux.

Le montant total de ces dépenses s'élevant à 6.274^M,3, la valeur nominale des actions B correspondantes peut être ainsi fixée à :

$$\frac{6.274,3}{41.837,7} \times 695.512.000 = 104^M,3$$

Enfin, la valeur totale des actions remises à l'Etat étant de 723.900.000 fr, la part correspondant aux avances faites par lui au Fonds commun peut être évaluée à :

$$723.900.000 - (252.600.000 + 104.300.000) = 367.000.000 \text{ fr.}$$

Le tableau ci-joint donne le détail des chiffres qui ont servi de base aux calculs ci-dessus. Ils ont été pris dans les écritures des Réseaux telles que ceux-ci les ont arrêtées à la date du 31 décembre 1937 et arrondis.

Par mesure de simplification, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir admettre, étant donné le caractère forfaitaire de la méthode employée pour la détermination des différentes parts du capital social de la S.N.C.F. souscrit par l'Etat, que les résultats auxquels ils conduisent ne donneront pas lieu à révision à la suite des redressements que la Commission de Vérification des Comptes pourra prescrire sur les comptes des exercices non encore arrêtés à la date du 31 décembre 1937.

Si vous vouliez bien nous donner votre accord sur cette proposition, le montant du capital social de la S.N.C.F. souscrit par l'Etat serait donc ainsi réparti à titre définitif :

- en représentation des apports en matériels et travaux divers des anciens Réseaux Etat et A.L. ...millions : 252,6

- en représentation des dépenses effectuées par l'Etat sur l'ensemble des Réseauxmillions : 104,3

- en représentation des avances au Fonds commun millions : 367.

Total égal au montant du capital souscrit millions : 723,9

.....

Par voie de conséquence, la dette de la S.N.C.F. envers le Trésor résultant de l'article 24 de la Convention du 31 août 1937 serait éteinte à concurrence de 367 millions.

Je vous renouvelle, Monsieur le Ministre, l'expression de mon très respectueux dévouement.

Le Président
du Conseil d'Administration,

Signé : GUINAND

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Sommes prises en charge par la S.N.C.F. le

1^{er} janvier 1938

au titre du COMPTE D'ETABLISSEMENT et réparties

par Réseau d'origine

-:-:-

	C O M P A G N I E S					E T A T			TOTAL	
	Est	Nord	P.L.M.	P.O.	Midi	Total Compagnies (en millions de francs)	Etat	A.L.	Total Etat (en millions de francs)	GENERAL (en millions de francs)
- Dépenses non remboursables -										
Etablissement des lignes	1.682,3	(1.088,9 (56,8	3.420,3	1.518,3	889,9	8.656,5	5.967,5	1.426,7	7.394,2	16.050,7
Travaux complémentaires proprement dits	2.531,8	(3.029,1 (344,7	3.183,7	1.696,3	764,5	11.550,1	227,3	823,9	1.051,2	12.601,3
Electrification	"	"	"	1.231,8	1.342,9	2.574,7	"	"	"	2.574,7
Matériel	2.638,1	(4.021,3 (23,5	5.823,6	2.998,1	1.798,8	17.303,4	4.929,0	1.297,7	6.226,7	23.530,1
Approvisionnements	308,0	370,2	615,0	272,1	187,7	1.753,0	350,4	172,9	523,3	2.276,3
	<u>7.160,2</u>	<u>8.934,5</u>	<u>13.042,6</u>	<u>7.716,6</u>	<u>4.983,8</u>	<u>41.837,7</u>	<u>11.474,2</u>	<u>3.721,2</u>	<u>15.195,4</u>	<u>57.033,1</u>
- Dépenses remboursables -										
Etablissement des lignes	999,2	(19,4 (68,7	1.955,5	891,1	237,7	4.171,6	1.009,5	347,4	1.356,9	5.528,5
Electrification	"	"	"	281,9	7,4	289,3	"	"	"	289,3
Avances en argent à l'Etat	0,4	"	"	"	456,1	456,5	"	"	"	456,5
(Diverses Conventions)										
	<u>999,6</u>	<u>88,1</u>	<u>1.955,5</u>	<u>1.173,0</u>	<u>701,2</u>	<u>4.917,4</u>	<u>1.009,5</u>	<u>347,4</u>	<u>1.356,9</u>	<u>6.274,3</u>

DEPENSES D'ETABLISSEMENT

20 septembre 1938

	1935			1936			1937			1938			1939		Observations
	Propos. des Réseaux	Loi de Finances	Résultats	Propos. des Réseaux	Loi de Finances	Résultats	Propos. des Réseaux	Loi de Finances	Résultats	Propos. des Réseaux	Loi de Finances	Résultats	Chif. par D ² G ¹ 25/7/38	Prop. des Soes Centr ^x	
T.C.	773.6	655.	464.5	552.3	480	294.1	539.2	550	362.5	557.3	380	325	557	585	
M.I.	806.4	778.	495.6	669.3	585.6	268.9	514.9	815	496.7	1167	918	872.7	1167.	1170.3	
T.N.	235.2	134.9	145.4	114.8	86.4	85.9	106.1	83.8	27.7	57.4	30	42.3		29.3	
Loi de 1911	94.2	94.2	89.5	65.4	67.7	60.1	74.4	47.9	34.1	33.7		33.7		17	
Approv ^{ts}	11.5	11.5	134.2	9.7	9.7	83.8	85	371.8	462.2	482.	405	459.3			
Divers	"	"	0.5	"	"	1.7	"	"	"	"	"	"			
Total	1897.9	1650.6	1060.3	1392.1	1210.	623.5	1172.6	1868.5	1383.2	2297.4	1733	1733			
Plan Marquet			280.1			532.9			673.			590.9		213	
Total			1340.4			1156.4			2056.2			2323.9			

GM.

DEPENSES D'ETABLISSEMENT POUR 1937
(Prévisions en millions de frs)

1074

	Budget envoyé aux T.P. le 28/10/1936	Loi de Finances du 31/12/1936	Prévisions rectifiées (D.M. des 31/3/1937 et 1/10/1937)	Prévisions rectifiées S.N.C.F. (Lettre du Dir. Gl du 31/1/1938)	Résultats	OBSERVATIONS
A.L.	T.C.....	53,5	47,6	23,5	22,2	22,4
	M.I.....	46,7	41,7	15,5	23,8	28,4
	T.N.....	23,5	19,6	20,8	13,-	20,6
	Loi de 1911....	26,6	26,6	20,8	19,4	16,3
	Approvisionne- ments.....	20,-	18,4	13,-	26,9	27,4
	Total.....	170,3	153,9	93,6	105,3	115,1
EST	T.C.....	66,-	61,-	31,-	37,-	37,1
	M.I.....	174,5	142,-	74,5	89,4	90,-
	T.N.....	4,-	4,-	4,-	4,4	3,9
	Loi de 1911....	4,-	4,-	4,-	2,-	1,9
	Approvisionne- ments.....	43,5	42,-	32,8	50,-	49,1
	Total.....	292,-	253,-	146,3	182,8	182,-
STAT	T.C.....	119,7	93,1	44,8	59,7	93,7
	M.I.....	141,7	118,-	45,1	56,5	57,1
	T.N.....	3,-	4,7	4,7	-	30,8
	Loi de 1911....	2,-	2,-	4,3	8,1	3,2
	Approvisionne- ments.....	63,-	60,-	60,-	86,-	86,-
	Total.....	334,4	277,8	158,9	210,3	209,2
NORD	T.C.....	71,3	63,-	30,9	(a) 87,-	69,6
	M.I.....	156,4	128,9	63,2	63,4	60,4
	T.N.....	-	-	-	-	-
	Loi de 1911....	7,-	7,-	7,-	7,-	5,3
	Approvisionne- ments.....	55,-	53,-	41,9	62,9	61,7
	Total.....	289,7	251,9	143,-	220,3	197,-
P.L.M.	T.C.....	97,-	81,3	50,-	52,-	51,4
	M.I.....	230,8	186,5	91,3	125,5	129,9
	T.N.....	22,2	14,2	7,1	7,1	6,8
	Loi de 1911....	2,8	2,8	2,-	2,-	2,-
	Approvisionne- ments.....	130,-	125,8	81,7	146,5	129,7
	Total.....	482,8	410,6	232,1	333,1	319,8

(a) - Nord et
Ceinture.

	Budget envoyé aux T.P. le 28/10/1936	Loi de Finances du 31/12/1936	Prévisions rectifiées (D.M. des 31/3/1937 et 1/10/1937)	Prévisions rectifiées S.N.C.F. (Lettre de Dir. G1 du 31/1/1938)	Résultats	OBSERVATIONS	
P.O.	T.C.....	115,-	101,1	52,4	(b) 63,-	42,5	(b) - Chiffres Région S.O.
	M.I.....	163,2	130,2	63,4	133,3	108,1	
	T.N.....	45,4	38,3	34,2	26,5	25,2	
	Loi de 1911...	4,-	4,5	4,5	5,1	4,2	
	Approvision- nements.....	47,5	47,5	32,9	95,3	70,-	
	Total.....	375,1	321,6	187,4	323,2	250,-	
MIDI	T.C.....	94,-	81,9	35,1		27,4	
	M.I.....	81,4	67,6	32,9		23,1	
	T.N.....	3,-	3,-	3,-	(b)	2,-	
	Loi de 1911...	1,-	1,-	1,-		1,2	
	Approvision- nements.....	26,-	25,1	29,7		38,3	
	Total.....	205,4	178,6	101,7		92,-	
CEINTURE	T.C.....	22,7	21,-	11,9		18,4	
	M.I.....	0,2	0,1	0,1	(a)	- 0,3	
	T.N.....	-	-	-	-	-	
	Loi de 1911...	-	-	-	-	-	
	Approvision- nements.....	-	-	-	-	-	
	Total.....	22,9	21,1	12,-		18,1	
ENSEMBLE	T.C.....	639,2	550,-	279,6	320,9	362,5	
	M.I.....	994,9	815,-	386,-	491,9	496,7	
	T.N.....	106,1	83,8	73,8	51,-	27,7	
	Loi de 1911...	47,4	47,9	43,6	43,6	34,1	
	Approvision- nements.....	385,-	371,8	292,-	467,6	462,2	
	Total.....	2.172,6	1.868,5	1.075,-	1.375,-	1.383,2	

DEPENSES D'ETABLISSEMENT POUR 1935

(Prévisions en millions de frs)

ML

	Budget envoyé aux T.P. 8/10/34	Conseil Supérieur 14/11/34	Loi de Finances 21/12/34 (AM 25/1/35)	Résultats		Budget envoyé aux T.P. 8/10/34	Conseil Supérieur 14/11/34	Loi de Finances 21/12/34 (AM 25/1/35)	Résultats
A.L.	T.C..... 52 -	46 3	46 1	46 5	P.L.	T.C..... 133 6	109 9	103 -	45 9
	M.l..... 27 1	26 4	25 9	5 3		M.l..... 18 3	162 3	158 3	53 7
	T.N..... 36 2	31 2	32 1	36 8		T.N..... 49 2	35 8	20 4	16 2
	Loi de 1911 40 2	40 2	40 2	37 4		Loi de 1911 6 -	6 -	6 -	6 2
	Approvts - 4 -	- 4 -	- 4 -	- 8 1		Approvts -	-	-	- 78 -
	Total..... 151 5	140 1	140 3	117 9		Total... 352 7	314 -	287 7	44 -
EST.	T.C..... 65 -	60 5	60 2	57 8	O....	T.C..... 162 -	145 3	144 5	73 3
	M.l..... 77 5	77 2	74 5	50 -		M.l..... 150 5	147 9	141 -	70 8
	T.N..... 56 -	56 -	52 -	51 3		T.N..... 83 3	31 -	23 7	34 7
	Loi de 1911 8 -	8 -	8 -	9 6		Loi de 1911 7 2	7 2	7 2	9 1
	Approvts 5 -	5 -	5 -	- 12 2		Approvts - 8 3	- 8 3	- 8 3	- 16 8
	Total..... 211 5	206 7	199 7	156 5		Total... 394 7	323 1	308 1	171 1
ETAT	T.C..... 135 4	95 3	103 7	100 7	MIDI	T.C..... 123 3	109 2	108 6	81 8
	M.l..... 97 -	94 6	91 9	88 -		M.l..... 93 8	91 8	94 9	55 5
	T.N..... 6 1	3 5	3 5	3 8		T.N..... 4 4	3 6	3 2	2 6
	Loi de 1911 12 -	12 -	12 -	6 9		Loi de 1911 0 8	0 8	0 8	2 4
	Approvts -	-	-	-		Approvts - 4 2	- 4 2	- 4 2	- 9 2
	Total..... 250 5	205 4	211 1	199 4		Total... 218 1	201 2	203 3	133 1
NORD	T.C..... 70 -	59 4	59 1	42 5	CEIN- TURE	T.C..... 32 3	29 9	29 8	16 -
	M.l..... 194 6	192 2	189 5	171 9		M.l..... 2 -	2 -	2 -	0 4
	T.N..... -	-	-	-		T.N..... -	-	-	-
	Loi de 1911 20 -	20 -	20 -	17 9		Loi de 1911 -	-	-	-
	Approvts -	-	-	- 9 9		Approvts -	-	-	-
	Participations -	-	-	- 0 5					
	Total... 284 6	271 6	268 6	221 9		Total... 34 3	31 9	31 8	16 4
ENSEMBLE						T.C..... 773 6	655 8	655	464 5
						M.l..... 806 4	794 4	778 -	495 6
						T.N..... 235 2	161 1	134 9	145 4
						Loi de 1911 94 2	94 2	94 2	89 5
						Approvts - 11 5	- 11 5	- 11 5	- 134 2
					Participations -	-	-	- 0 5	
TOTAL						1 897 9	1 694 -	1 650 6	1 066 3

Total des dépenses		Divers		Général		Administration		Services		Travaux		Matériel	
1912	1913	1912	1913	1912	1913	1912	1913	1912	1913	1912	1913	1912	1913
1,000	1,200	500	600	200	250	100	120	150	180	100	120	100	120
2,000	2,500	1,000	1,200	400	500	200	250	300	350	200	250	200	250
3,000	3,800	1,500	1,800	600	750	300	375	450	525	300	375	300	375
4,000	5,000	2,000	2,500	800	1,000	400	500	600	750	400	500	400	500
5,000	6,500	2,500	3,200	1,000	1,250	500	625	750	937	500	625	500	625
6,000	8,000	3,000	3,800	1,200	1,500	600	750	900	1,125	600	750	600	750
7,000	9,500	3,500	4,500	1,400	1,750	700	875	1,050	1,312	700	875	700	875
8,000	11,000	4,000	5,200	1,600	2,000	800	1,000	1,200	1,500	800	1,000	800	1,000
9,000	12,500	4,500	5,800	1,800	2,250	900	1,125	1,350	1,687	900	1,125	900	1,125
10,000	14,000	5,000	6,500	2,000	2,500	1,000	1,250	1,500	1,875	1,000	1,250	1,000	1,250

STATISTIQUE DU COMITE DE DIRECTION
DES GRANDS RESEAUX

-VI-

Dépenses d'Établissement

Année 1913

1912	1913
1,000	1,200
2,000	2,500
3,000	3,800
4,000	5,000
5,000	6,500
6,000	8,000
7,000	9,500
8,000	11,000
9,000	12,500
10,000	14,000

RESEAUX	Travaux complémentaires (I)		Matériel roulant et matériel naval		Matériel inventorié et mobilier (valeur du matériel réformé et frais généraux compris).	Lignes nouvelles		Construction d'Usines hydro-électriques		Divers				Total des dépenses d'établissement						
	I	2	3	4	5	6	7	Part Réseau	Part Etat	8	Rétroactivité des redevances	Variation des approvisionnements	Résultats des lignes en exploitation	Autres dépenses		à la charge du Réseau	à la charge de l'Etat	à la charge du Réseau	à la charge de l'Etat	
A.L.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
EST	38,2	"	46,9	"	1,2	0,1	0,1	"	"	"	"	- 2,5	"	"	"	83,9	0,1	"	"	
ETAT	73,9	10	44,8	1,2	1,9	0,2	27,2	"	"	"	2,8	"	1,1	0,6	0,3	110,4	53,6	"	"	
MIDI	9	0,4	6,7	5,6	0,1	1	1,8	2,3	"	"	0,1	+ 2,9	0,2	"	12,2	28,3	14	"	"	
NORD	26,7	"	42	3,1	3,4	4,3	"	"	"	"	3,4	+ 1,5	"	- 0,5	"	83,9	"	"	"	
P.O.	15,1	"	17,9	4,2	2,4	0,7	1,4	"	"	"	2,5	- 1	- 0,5	"	0,2	41,5	1,2	"	"	
PLM	24,2	"	67,8	1,7	1,3	15,5	37,5	"	"	"	2,7	+ 62,3	"	"	"	175,5	"	"	"	
CEINT.	0,6	"	1,3	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,9	"	"	"	
Tot.	187,7	10,4	227,4	15,8	10,3	21,8	68,0	2,3	"	11,5	+ 63,2	1,-	0,1	12,3	525,4	106,4				

(I) Toutes participations annexes comprises.

RESEAUX	Dépenses de personnel imputées à d'autres comptes que le compte d'exploitation
A.L.	"
EST	19,8
ETAT	32,8
MIDI	4,2
NORD	23,2
P.O.	13,9
P.L.M.	30,3
CEINT.	0,1
Totaux	124,5

PC

1913	1912	1911	1910	1909	1908	1907	1906	1905	1904	1903	1902	1901	1900
1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000
2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000
3,000	3,000	3,000	3,000	3,000	3,000	3,000	3,000	3,000	3,000	3,000	3,000	3,000	3,000
4,000	4,000	4,000	4,000	4,000	4,000	4,000	4,000	4,000	4,000	4,000	4,000	4,000	4,000
5,000	5,000	5,000	5,000	5,000	5,000	5,000	5,000	5,000	5,000	5,000	5,000	5,000	5,000
6,000	6,000	6,000	6,000	6,000	6,000	6,000	6,000	6,000	6,000	6,000	6,000	6,000	6,000
7,000	7,000	7,000	7,000	7,000	7,000	7,000	7,000	7,000	7,000	7,000	7,000	7,000	7,000
8,000	8,000	8,000	8,000	8,000	8,000	8,000	8,000	8,000	8,000	8,000	8,000	8,000	8,000
9,000	9,000	9,000	9,000	9,000	9,000	9,000	9,000	9,000	9,000	9,000	9,000	9,000	9,000
10,000	10,000	10,000	10,000	10,000	10,000	10,000	10,000	10,000	10,000	10,000	10,000	10,000	10,000

STATISTIQUE DU COMITE DE DIRECTION

DES GRANDS RESEAUX

-VI-

Dépenses d'Établissement

Année 1913

1,000	2,000	3,000	4,000	5,000	6,000	7,000	8,000	9,000	10,000
1,000	2,000	3,000	4,000	5,000	6,000	7,000	8,000	9,000	10,000
1,000	2,000	3,000	4,000	5,000	6,000	7,000	8,000	9,000	10,000
1,000	2,000	3,000	4,000	5,000	6,000	7,000	8,000	9,000	10,000
1,000	2,000	3,000	4,000	5,000	6,000	7,000	8,000	9,000	10,000
1,000	2,000	3,000	4,000	5,000	6,000	7,000	8,000	9,000	10,000
1,000	2,000	3,000	4,000	5,000	6,000	7,000	8,000	9,000	10,000
1,000	2,000	3,000	4,000	5,000	6,000	7,000	8,000	9,000	10,000
1,000	2,000	3,000	4,000	5,000	6,000	7,000	8,000	9,000	10,000
1,000	2,000	3,000	4,000	5,000	6,000	7,000	8,000	9,000	10,000

Chiffres

RESEAU	Travaux complémentaires (I)		Matériel roulant et matériel naval		Matériel inventorié et mobilier		Lignes nouvelles		Construction d'Usines hydro-électriques		Divers					Total des dépenses d'établissement	
	I	2	3	4	5	6	7	Part Réseau	Part Etat	8	9	10	11	12	13	14	15
	Tous travaux entraînés directement ou indirectement par l'électrification (y compris les lignes de transport de force, les participations aux Sociétés hydro-électriques ou d'énergie électrique, etc...)	Acquisition de matériel neuf (valeur du matériel réformé déduite à frais généraux compris).	Dépenses d'établissement de matériel roulant autres que le matériel neuf. (valeur du matériel réformé déduite et frais généraux compris)	mobilier (valeur du matériel réformé déduite et frais généraux compris).	à la charge du Réseau	à la charge de l'Etat			Réactivité des retraites	Variation des approvisionnements	Résultats des lignes en exploitation	Autres dépenses	à la charge du Réseau	à la charge de l'Etat	à la charge du Réseau	à la charge de l'Etat	
A.L.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
EST	M	"	M	"	M	M	M	"	"	"	M	"	"	"	M	M	"
ESTAT	38,2	"	46,9	"	1,2	0,1	0,1	"	"	"	- 2,5	"	"	"	83,9	0,1	"
MIDI	73,9	M	44,8	M	1,2	0,2	27,2	"	"	2,8	"	1,1	0,6	0,3	110,4	53,6	"
NORD	9	10	6,7	1,2	0,1	1	1,8	2,3	"	0,1	+ 2,9	0,2	"	12,2	28,3	14	"
P.O.	26,7	0,4	48	5,6	3,4	4,3	"	"	"	3,4	+ 1,5	"	- 0,5	"	83,9	"	"
P.L.M.	15,1	"	17,9	3,1	3,4	0,7	1,4	"	"	2,5	- 1	- 0,3	"	- 0,2	41,5	1,2	"
CRINT.	24,2	"	67,8	4,2	2,4	15,5	37,5	"	"	2,7	+ 62,3	"	"	"	175,5	"	"
Tot.	137,7	10,4	227,4	15,8	10,3	21,8	68,0	2,3	"	11,5	+ 63,2	1,-	0,1	12,3	525,4	106,4	"

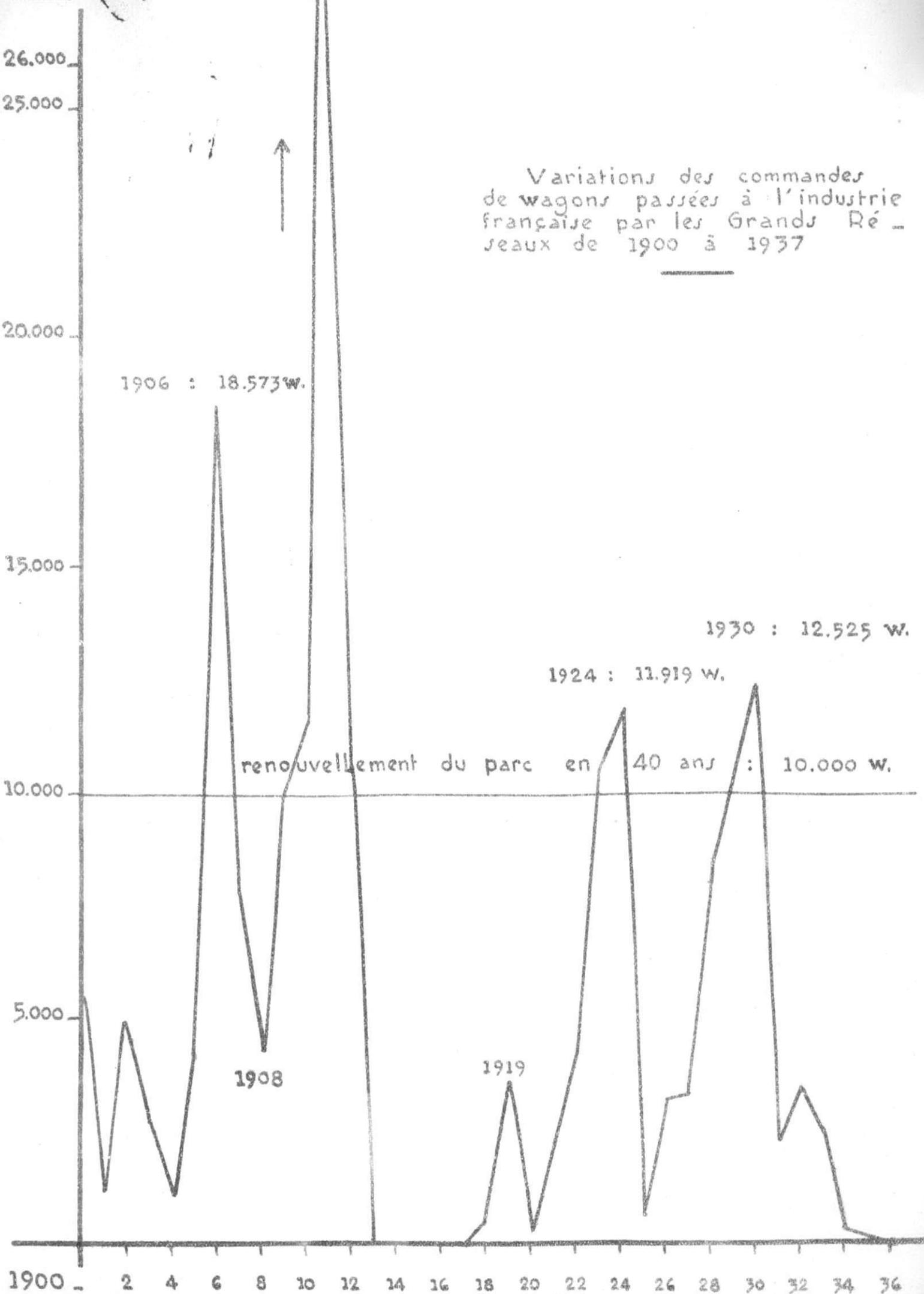
(I) Toutes participations annexes comprises.

RESEAU	Dépenses de personnel imputées à d'autres comptes que le compte d'exploitation
A.L.	M
EST	19,8
ESTAT	32,8
MIDI	4,2
NORD	23,2
P.O.	13,9
P.L.M.	30,3
CRINT.	0,1
Totaux	124,3

GV

1911 : 29.240 Wagons

Variations des commandes de wagons passées à l'industrie française par les Grands Réseaux de 1900 à 1937



1906 : 18.573 w.

renouvellement du parc en 40 ans : 10.000 w.

1930 : 12.525 w.

1924 : 11.919 w.

1908

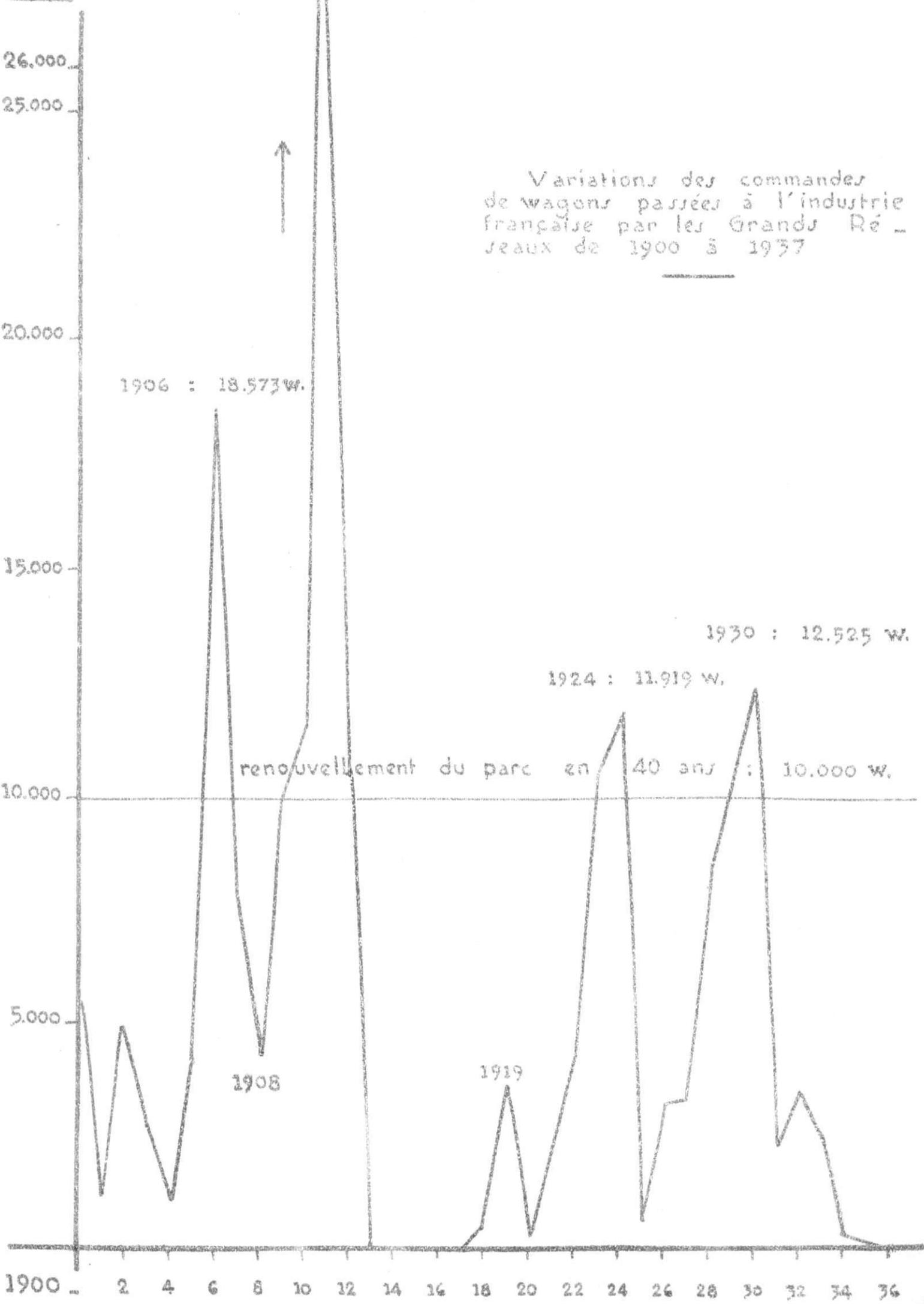
1919

1900 - 2 4 6 8 10 12 14 16 18 20 22 24 26 28 30 32 34 36

GV

1911 : 29.240 Wagons

Variations des commandes de wagons passées à l'industrie française par les Grands Réseaux de 1900 à 1937



GV

1911 : 29.240 wagons

Variations des commandes de wagons passées à l'industrie française par les Grands Réseaux de 1900 à 1937

1906 : 18.573 w.

1930 : 12.525 w.

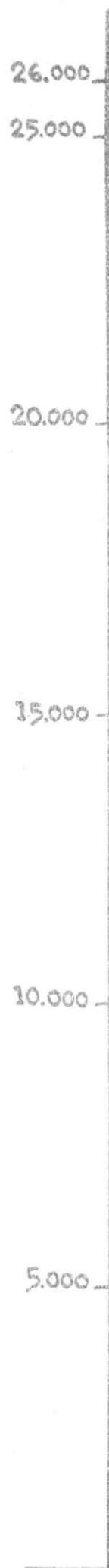
1924 : 11.919 w.

renouvellement du parc en 40 ans : 10.000 w.

1908

1919

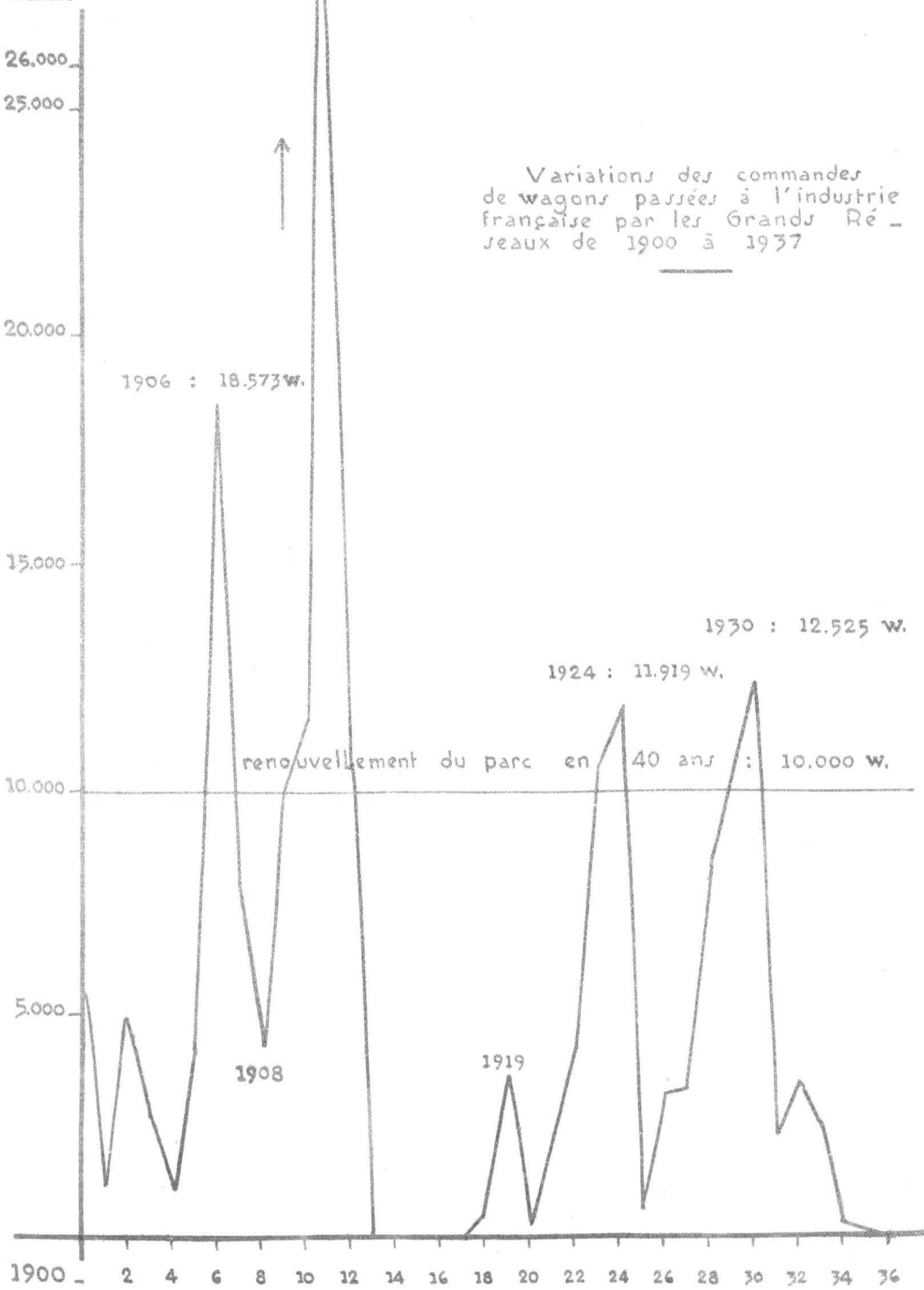
1900 - 2 4 6 8 10 12 14 16 18 20 22 24 26 28 30 32 34 36



GV

1911 : 29.240 wagons

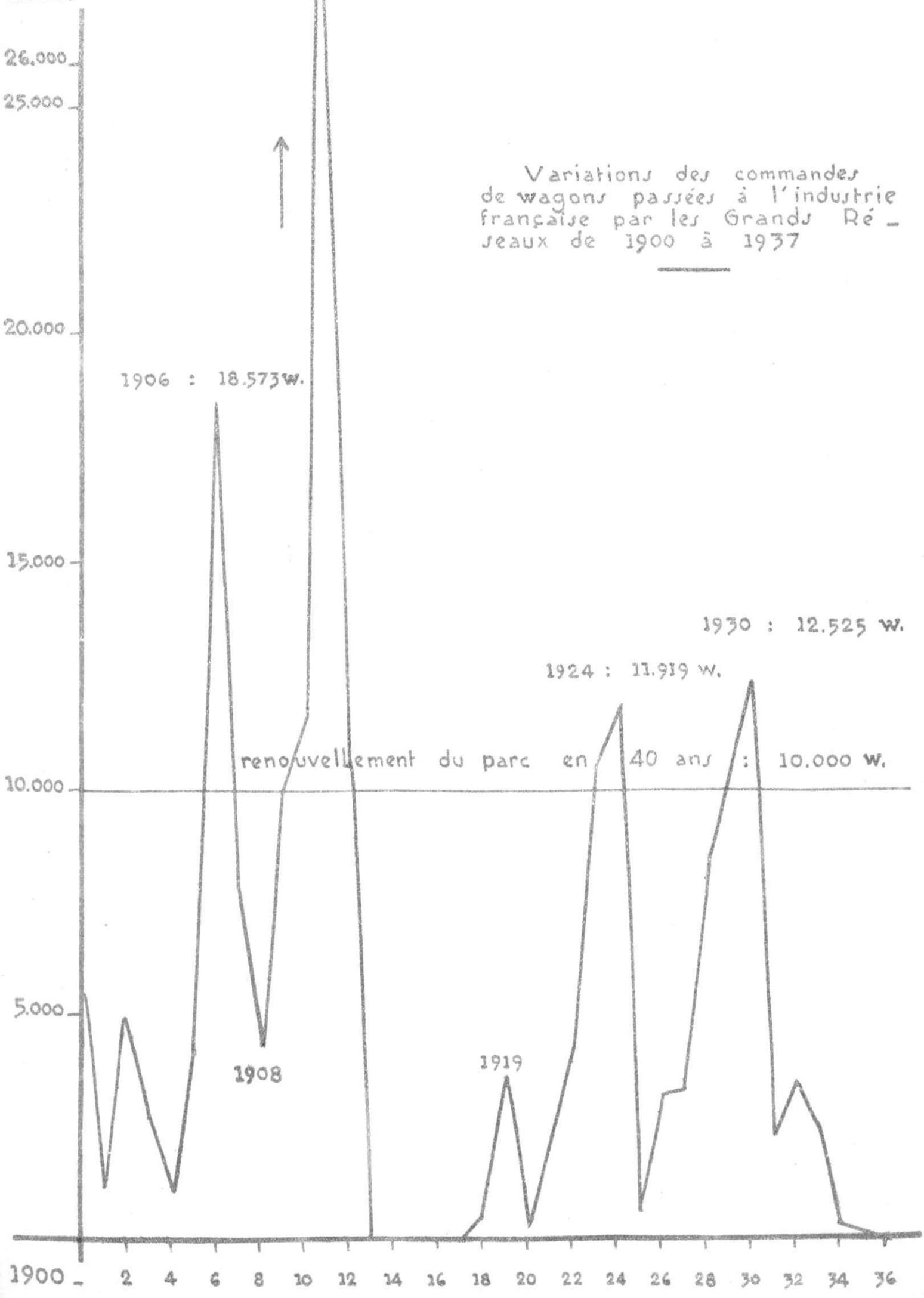
Variations des commandes
de wagons passées à l'industrie
française par les Grands Ré-
seaux de 1900 à 1937



6V

1911 : 29.240 Wagons

Variations des commandes de wagons passées à l'industrie française par les Grands Réseaux de 1900 à 1937



GV

1911 : 29.240 Wagons

Variations des commandes de wagons passées à l'industrie française par les Grands Réseaux de 1900 à 1937

1906 : 18.573w.

1930 : 12.525 w.

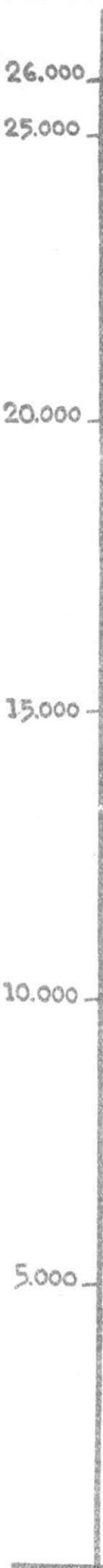
1924 : 11.919 w.

renouvellement du parc en 40 ans : 10.000 w.

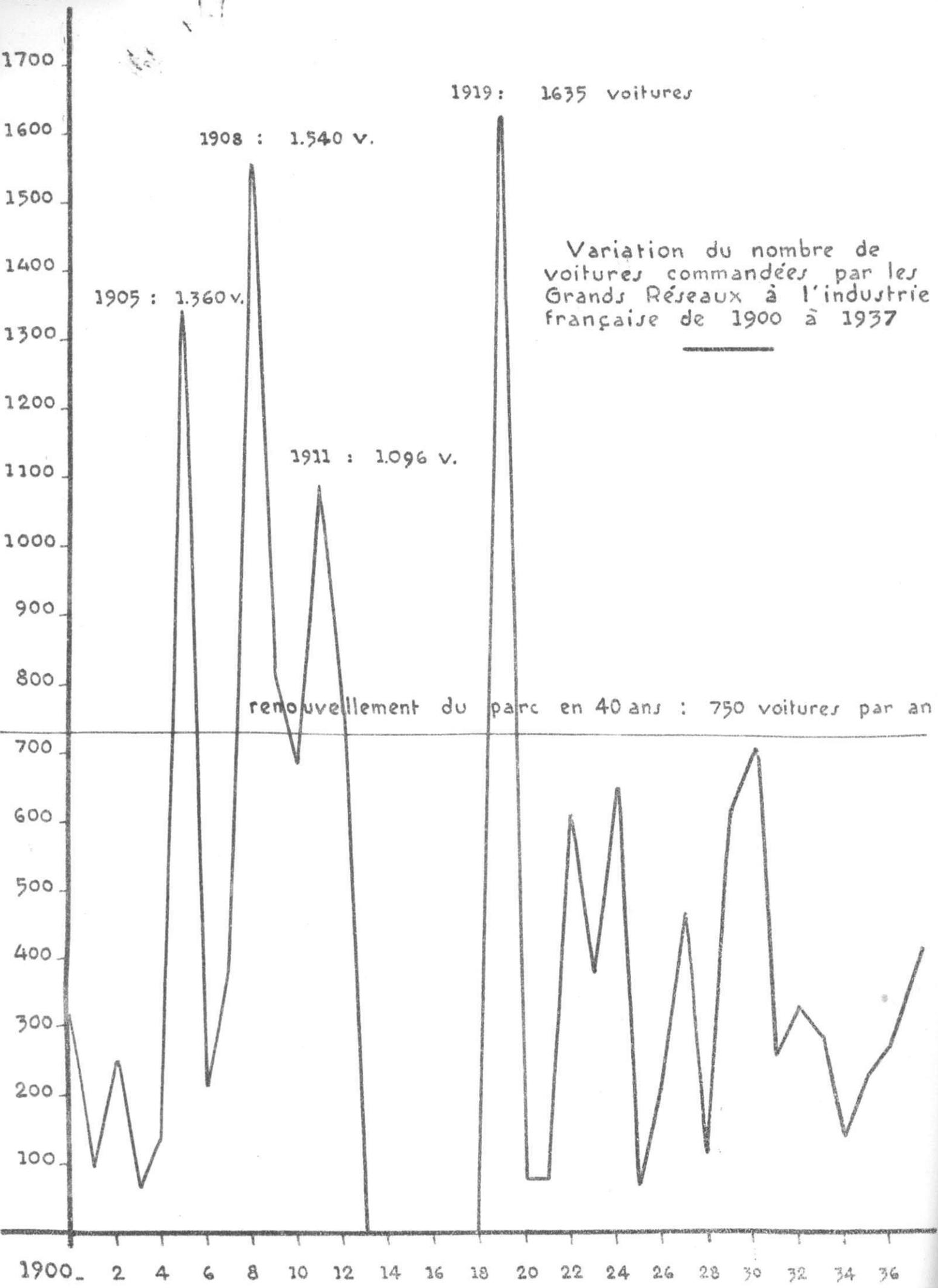
1908

1919

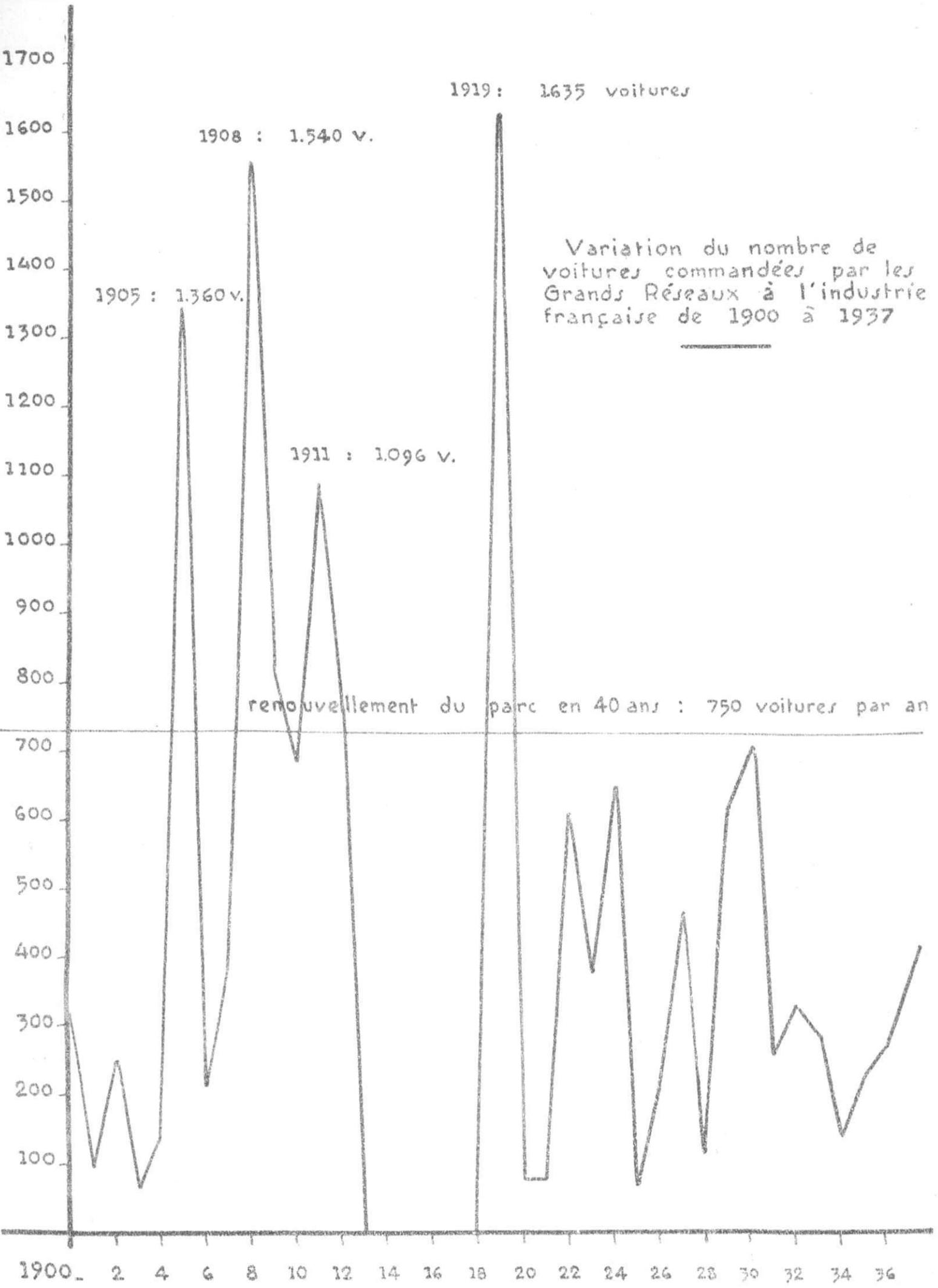
1900 - 2 4 6 8 10 12 14 16 18 20 22 24 26 28 30 32 34 36



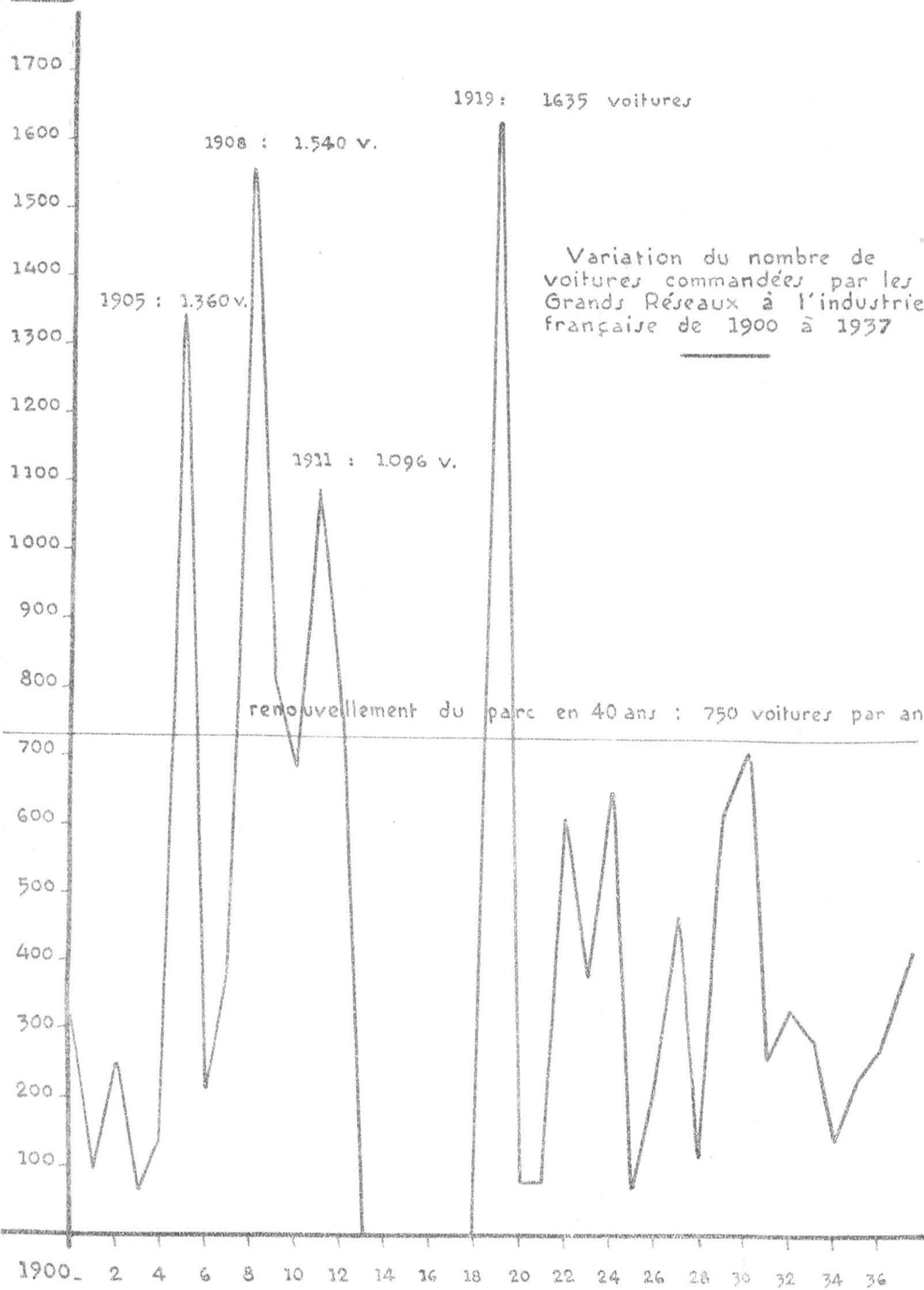
GV



GV

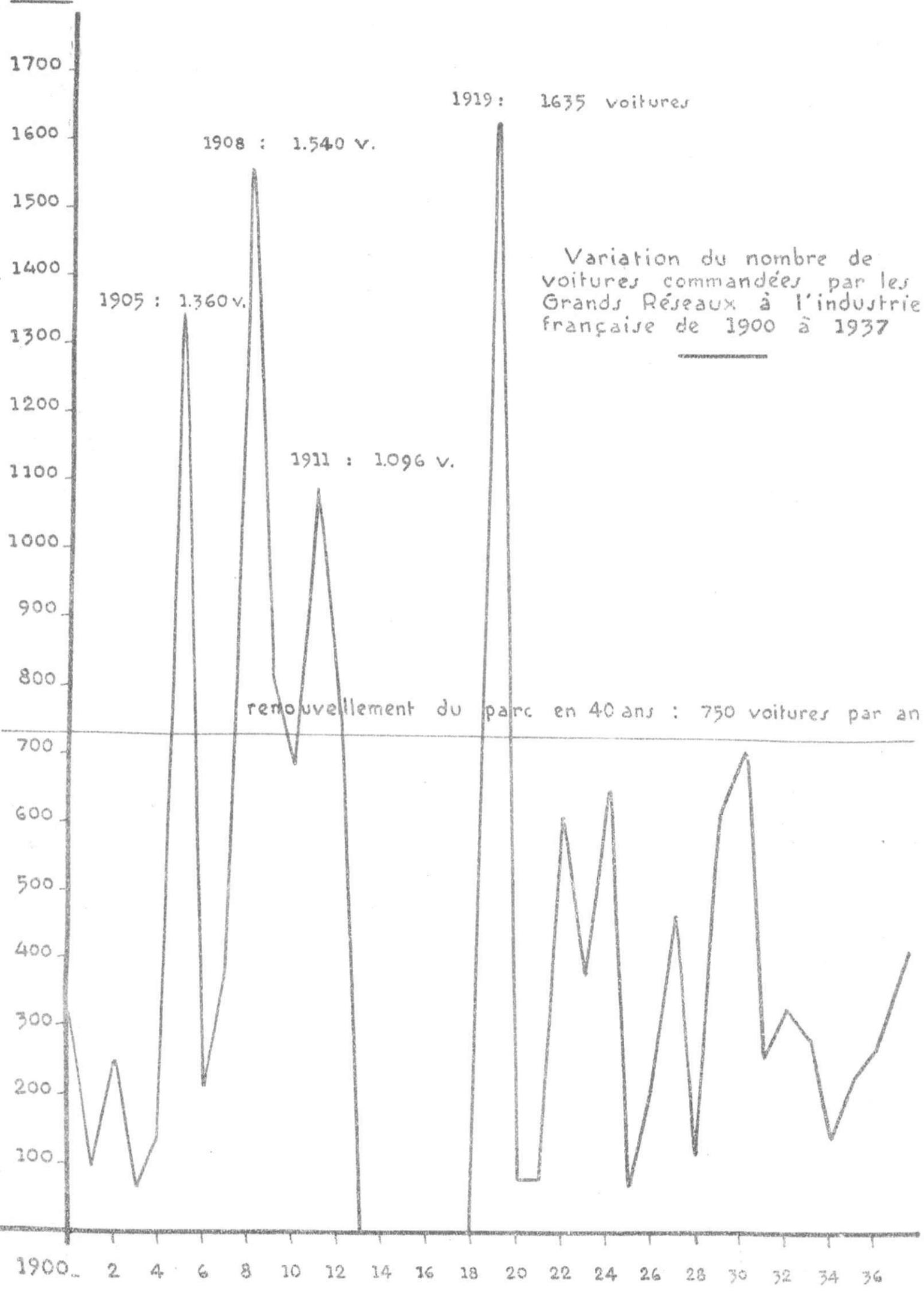


GV

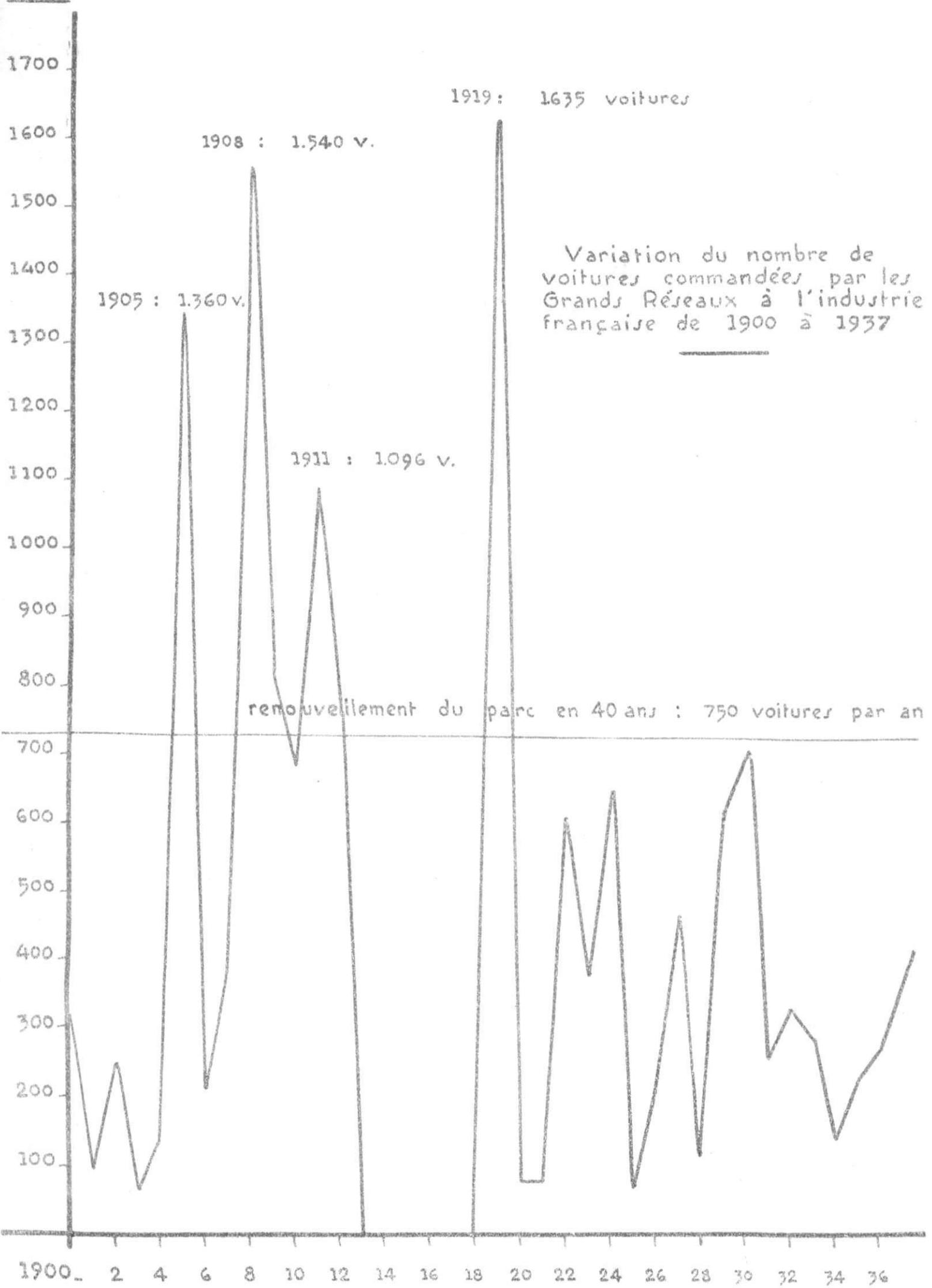


Variation du nombre de voitures commandées par les Grands Réseaux à l'industrie française de 1900 à 1937

GV

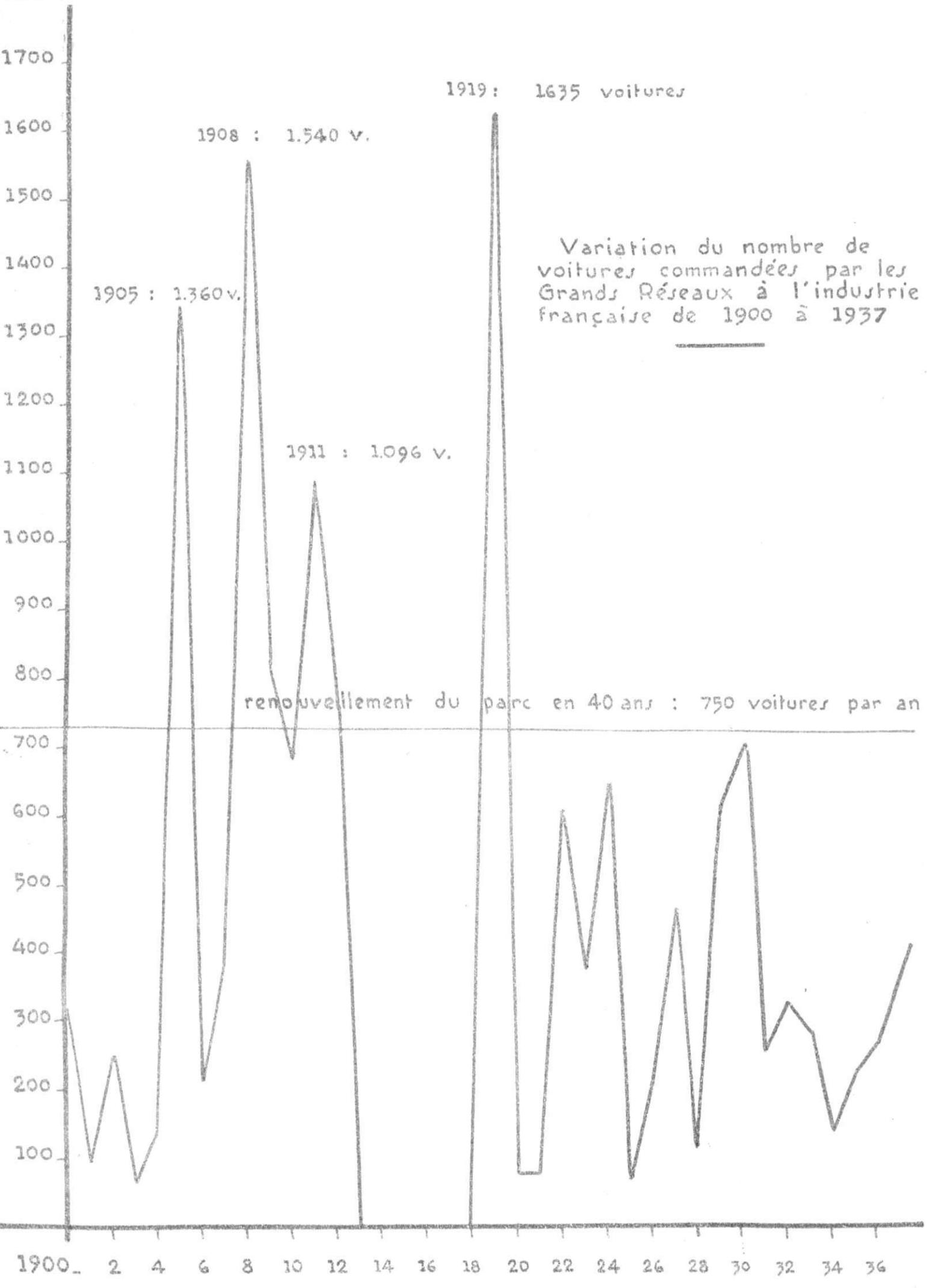


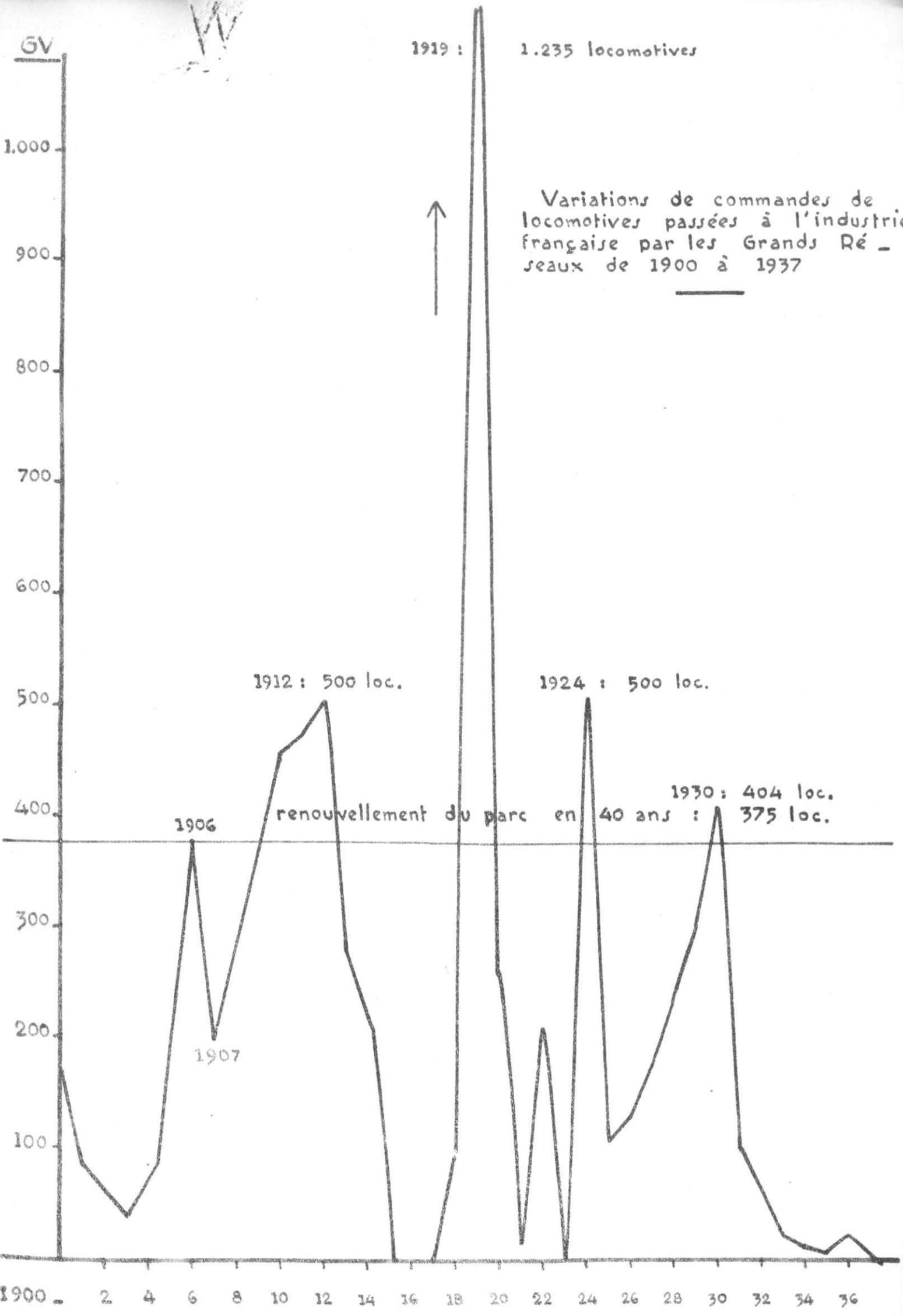
GV



Variation du nombre de voitures commandées par les Grands Réseaux à l'industrie française de 1900 à 1937

GV



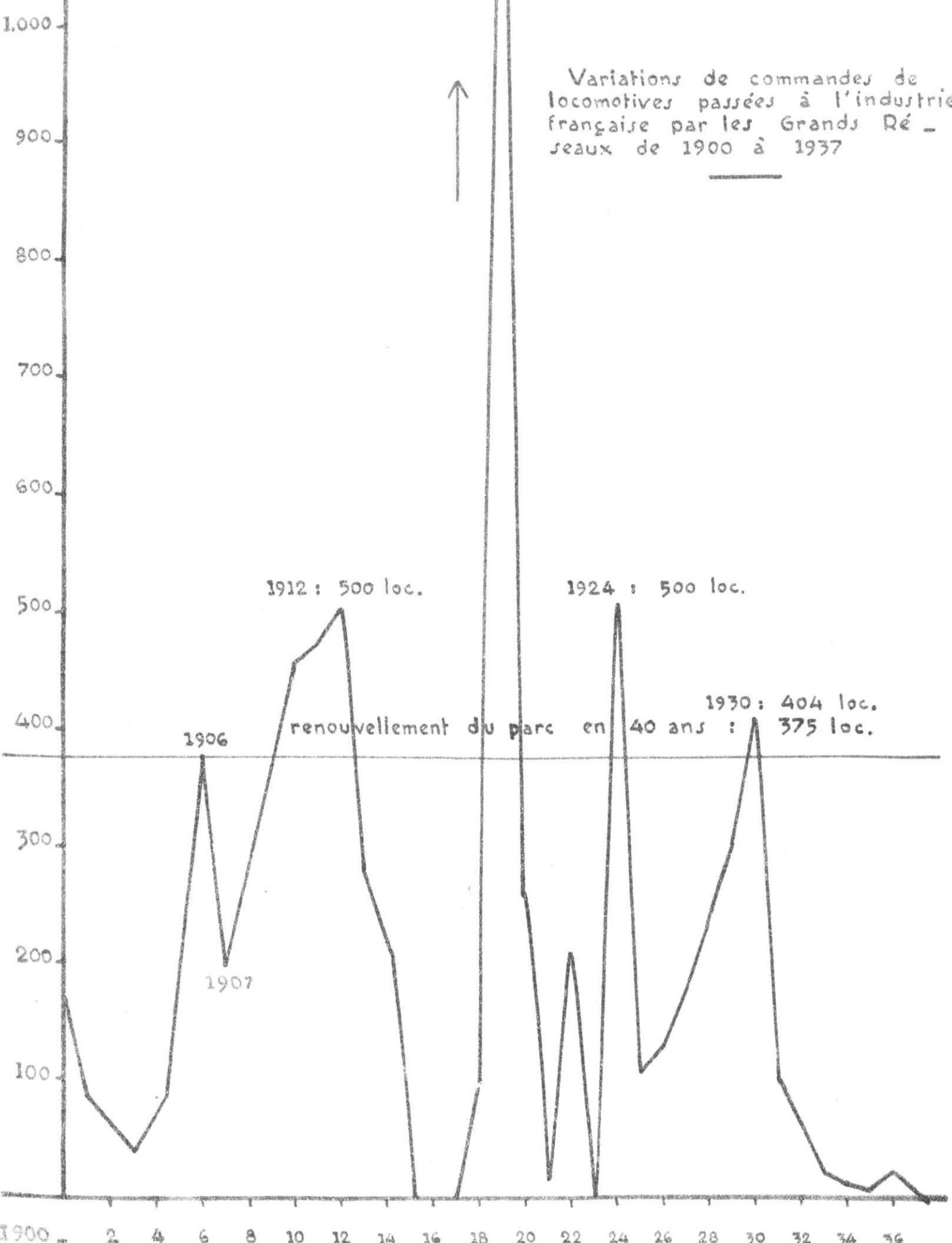


W

GV

1919 : 1.235 locomotives

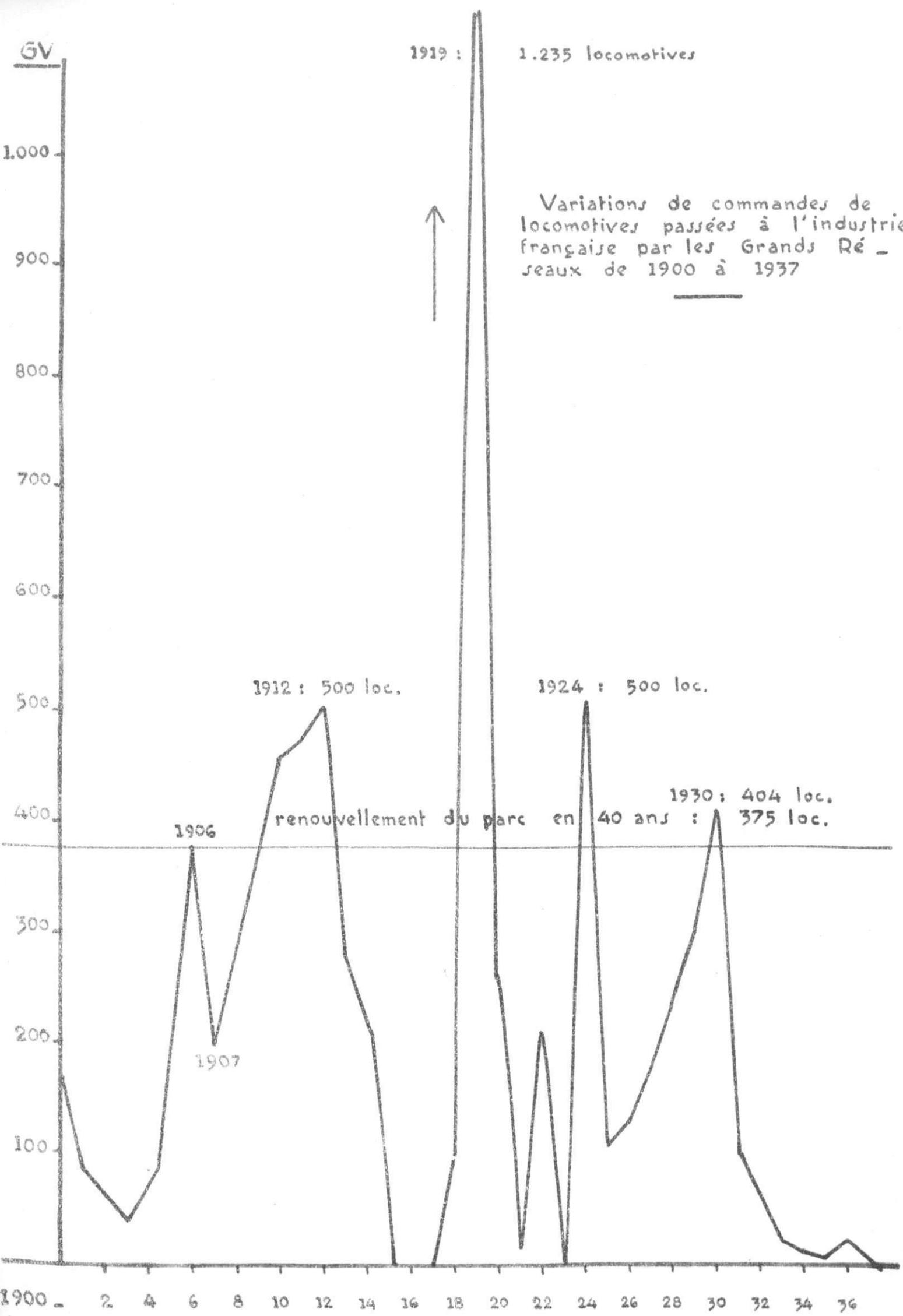
Variations de commandes de locomotives passées à l'industrie française par les Grands Réseaux de 1900 à 1937

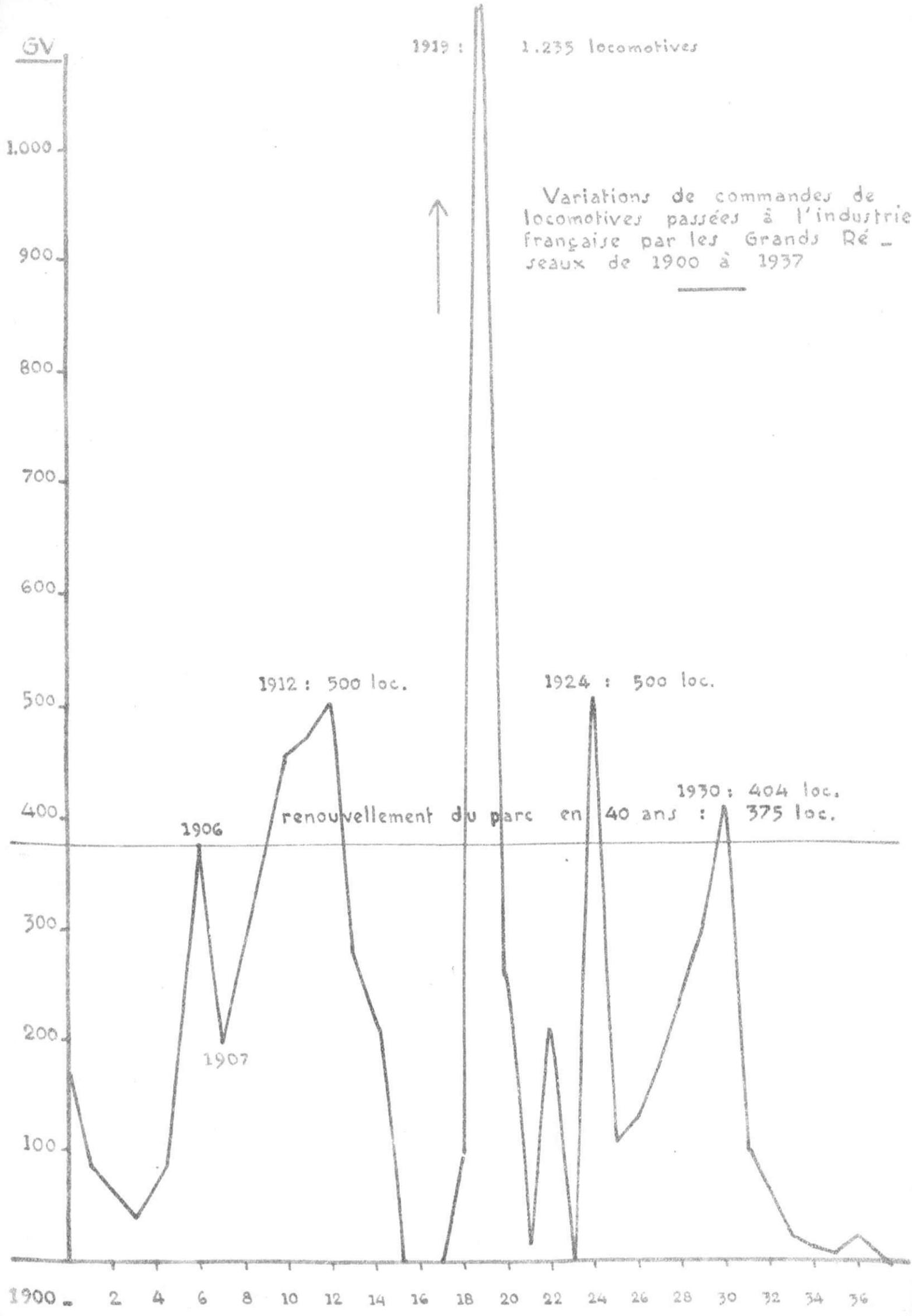


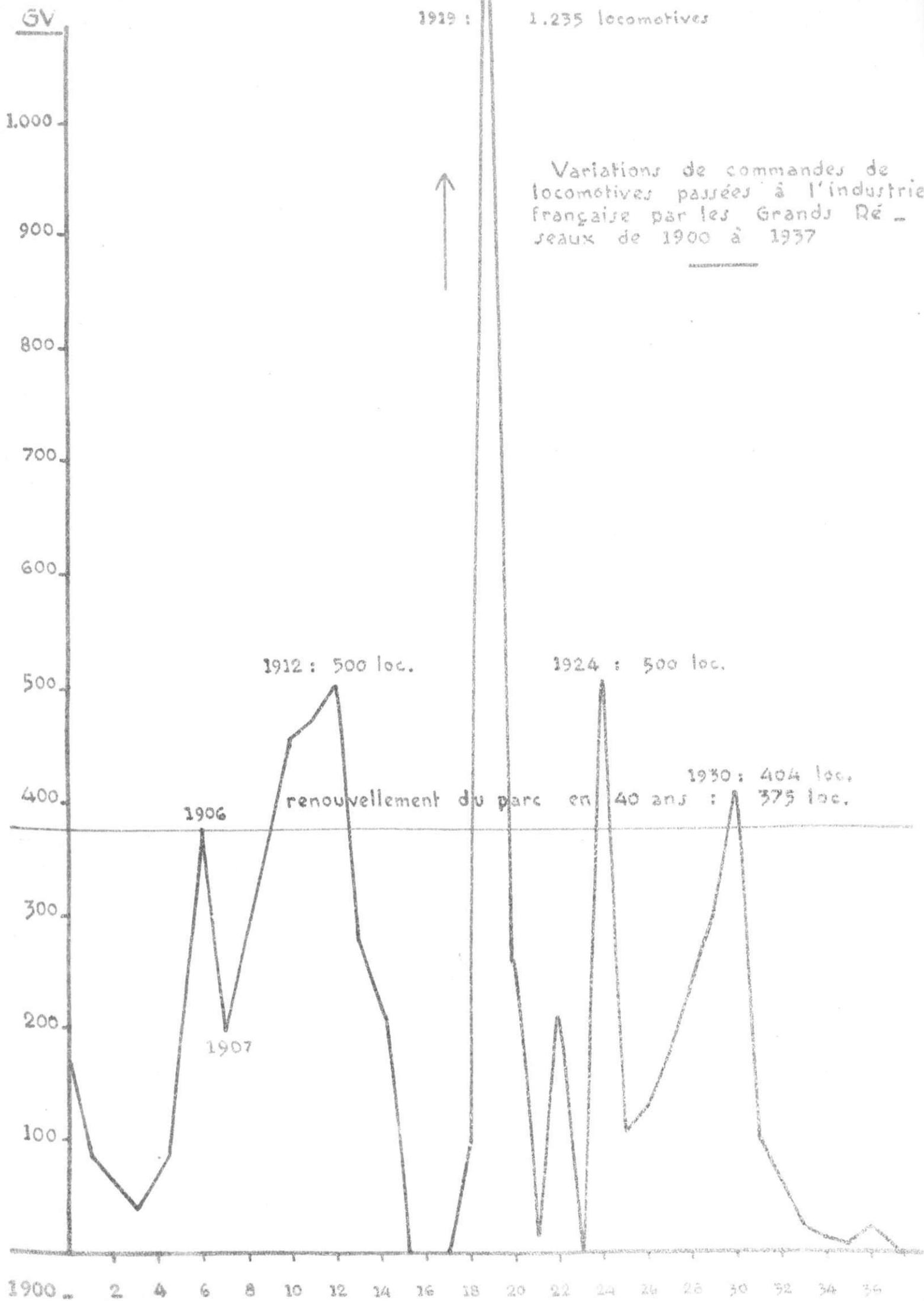
GV

1919 : 1.235 locomotives

Variations de commandes de locomotives passées à l'industrie française par les Grands Réseaux de 1900 à 1937



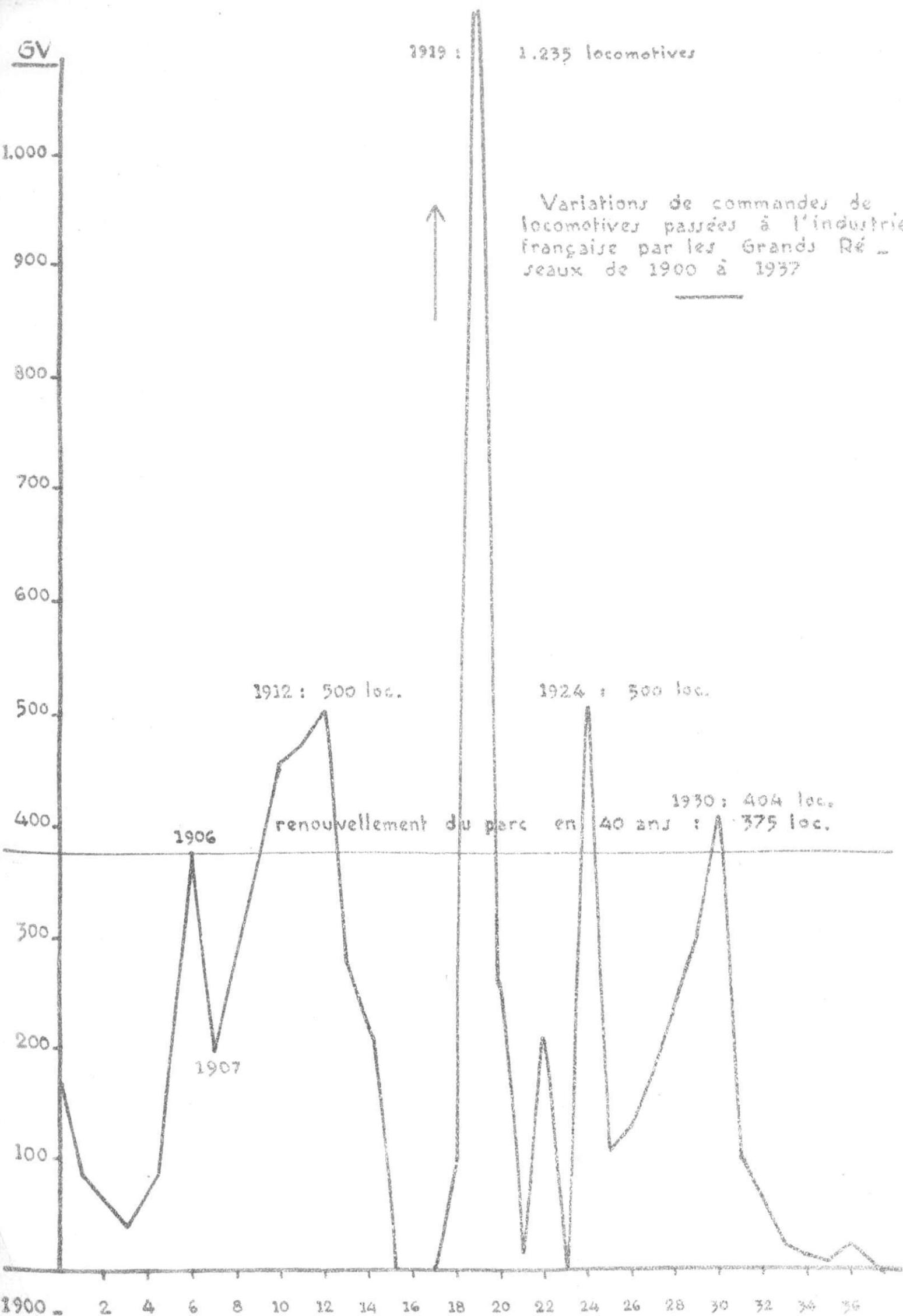




GV

1919 : 1.235 locomotives

Variations de commandes de locomotives passées à l'industrie française par les Grands Réseaux de 1900 à 1937



1906

1907

1912 : 500 loc.

1924 : 500 loc.

1930 : 404 loc.

375 loc.

1900 - 2 4 6 8 10 12 14 16 18 20 22 24 26 28 30 32 34 36

DEPENSES D'ETABLISSEMENT DES CHEMINS DE FER ALLEMANDS

(en milliers de Marks)

	1932	1933	1934	1935	1936	1937
Travaux complémentaires	42.745	120.319	200.448	439.723	178.534	214.255
Matériel roulant		10.694	12.422	54.370	1.546	9.145
Lignes nouvelles	32.625	42.652				
Diverses	6.210	8.664	11.761	46.726	70.832	31.911
Total	81.578	182.559	224.831	540.819	209.248	255.311
Dépenses d'Exploitation	3.091.084	3.056.590	3.302.280	3.433.391	3.512.970	4.004.929
Pourcentage des dépenses d'Établissement par rapport aux dép. d'Exploît.	2,72%	5,97%	6,80%	15,75%	3,11%	6,37%
Change moyen	6,06	6,03	6,05	6,10	6,73	14,787
Total en frs français des dép. d'Établissement	494.363	1.106.186	1.359.018	3.298.996	735.239	8.775.234

DEPENSES D'ETABLISSEMENT DES CHEMINS DE FER BRITANNIQUES
(en millions de £)

	1932	1933	1934	1935	1936	1937
Travaux Complémentaires	5.940	1.694	1.591	1.642	2.863	2.931
Matériel roulant	- 1.476	- 392	- 765	694	2.095	3.958
Total	2.464 %	1.302 %	826 %	956 %	4.958 %	6.889 %
Dépenses d'Exploitation	121.280 %	119.355 %	122.916 %	123.531 %	126.654 %	132.175 %
Fourcentage des dépenses d'Établissement par rap- port aux dép.d'Exploitat.	2,03%	1,09%	0,67%	0,77%	3,91%	5,21%
Change moyen	39,15	64,66	76,81	73,87	82,19	124,42
Total en frs français	219.366	110.227	63.445	70.715	407.498	857.129

DEPENSES D'ETABLISSEMENT DES CHEMINS DE FER BELGES
(à l'exclusion du Nord Belge)

(en milliers de frs belges)

	1932	1933	1934	1935	1936	1937
	FB	FB	FB	FB	FB	FB
Voies et Bâtiments	108.213.3	206.440.7	70.989.1	106.334.5	44.852.9	36.045.8
Embranchements particuliers	22.9	297.7	400.3	369.9	676.6	1.058.3
Matériel Roulant	71.561.0	41.385.9	18.958.9	44.340.9	11.301.1	10.484.4
Outillage	28.561.8	21.303.1	18.190.4	10.862.7	12.603.9	13.087.9
Frais généraux	8.593.8	8.833.5	4.191.	4.777.2	5.831.8	10.739.6
Total	213.953.7	278.260.9	112.729.7	166.685.2	75.266.3	71.416.
Dépenses d'Exploitation	2.620.480	2.343.259	2.263.153	2.134.868	2.304.563	2.651.975
Pourcentage des dépenses d'Établissement par rapport aux dépenses d'Exploitation	8.16%	11.87 %	4.98 %	7.81 %	3.27 %	2.69 %
Change moyen	0,70.866	0,71	0,709	0,56.232	0,5.625	0,85
Total en frs français	151.620.453	197.565.297	79.925.388	93.730.446	42.337.341	60.703.668

DEPENSES D'ETABLISSEMENT DES CHEMINS DE FER ITALIENS
 (en milliers de lires)

	1931-32 (I)	1932-33 (I)	1933-34 (I)	1934-35 (I)	1935-36 (I)	1936-37 (I)	1937-38 (I)
Dépenses extraordinaires	42.200	"	22.800	26.700	26.700	"	36.100
Matériels des voies	37.000	"	65.100	50.100	48.100	"	40.250
Matériel roulant	"	"	68.600	65.400	179.500	"	200.150
Travaux complémentaires	"	"	"	"	49.000	"	45.000
Total	79.200	153.500	156.500	142.200	297.100	298.600	321.500
Dép. d'exploitation	3.169.700	3.002.000	290.700	2.811.700	2.694.500	2.707.300	3.097.900
Pourcent. des dép. d'Établ ^{on} par rapport aux dépenses d'Exploitation.	2,50	5,11	5,38	5,06	11,03	11,03	10,38
Change moyen	130,4	132,8	130,6	125,2	118,4	132,3	132,5
Total en francs français des dépenses d'Établissement	103.277.000	205.348.000	204.389.000	178.034.000	351.760.000	395.048.000	586.753.000

(I) du 1er juillet de la 1ère année au 30 juin de la seconde.

DEPENSES D'ETABLISSEMENT DES CHEMINS DE FER ALLEMANDS

(en milliers de Marks)

	1932	1933	1934	1935	1936	1937
Traux complémentaires	12.745	120.319	200.448	439.722	178.534	214.255
Matériel roulant		10.894	12.422	54.370	1.546	9.145
Lignes nouvelles	32.625	42.632				
Diverses	6.210	3.664	11.781	46.726	70.832	31.911
Total	51.578	182.339	224.231	540.819	209.248	255.311
Dépenses d'Exploitation	3.001.084	3.058.590	3.302.280	3.433.891	3.512.970	4.004.929
Pourcentage des dépenses d'établissement par rapport aux dép. d'exploit.	2,72%	5,97%	6,80%	15,75%	3,11%	6,37%
Change moyen	6,06	6,03	6,05	6,19	6,73	14,787
Total en frs français	494.363	1.106.136	1.359.018	3.298.996	735.239	3.775.284

DEPENSES D'ETABLISSEMENT DES CHEMINS DE FER BELGES

(à l'exclusion du Nord Belge)

(en milliers de frs belges)

	1932	1933	1934	1935	1936	1937
	FB	FB	FB	FB	FB	FB
Voies et Bâtiements	103.213.3	206.440.7	70.989.1	106.334.5	44.852.9	36.045.8
Embranchements particuliers	22.9	297.7	400.3	389.9	676.6	1.058.3
Matériel Roulant	71.561.9	41.305.9	18.958.9	44.340.9	11.301.1	10.484.4
Outilsage	28.561.8	21.203.1	18.150.4	10.862.7	12.603.9	13.087.9
Frais généraux	3.523.8	3.623.5	4.191.	4.777.2	5.631.8	10.739.6
Total	213.953.7	273.269.9	112.729.7	166.695.2	75.266.3	71.416.
Dépenses d'Exploitation	2.620.480	2.343.259	2.263.133	2.134.868	2.304.563	2.651.975
Pourcentage des dépenses d'Établissement par rapport aux dépenses d'Exploitation	8.16%	11.67 %	4.98 %	7.81 %	3.27 %	2.69 %
Change moyen	0,70.860	0,71	0,709	0,56.232	0,5.625	0,65
Total en frs français	151.620.453	197.565.897	79.925.388	93.730.446	42.337.341	60.703.668

DEPENSES D'ETABLISSEMENT DES CHEMINS DE FER ITALIENS
(en milliers de lires)

	1931-32 (I)	1932-33 (I)	1933-34 (I)	1934-35 (I)	1935-36 (I)	1936-37 (I)	1937-38 (I)
Dépenses extraordinaires:	42.200	"	22.800	26.700	26.700	"	36.100
Matériaux des voies:	37.000	"	65.100	50.100	42.100	"	40.250
Matériel roulant:	"	"	68.600	65.400	170.300	"	200.150
Travaux complémentaires:	"	"	"	"	49.000	"	45.000
Total	79.200	153.500	158.500	142.200	297.100	298.600	321.500
Dép. d'exploitation:	3.169.700	3.002.900	290.700	2.811.700	2.394.500	2.707.300	3.097.900
Pourcent. des dép. d'établissement par rapport aux dépenses d'Exploitation.	8,50	5,11	5,38	5,06	11,03	11,03	10,38
Change moyen	130,4	132,8	130,6	125,2	116,4	132,2	132,5
Total en francs français des dépenses d'établissement:	103.277.000	203.948.000	204.389.000	178.034.000	351.760.000	395.043.000	586.738.000

(I) du 1er juillet de la 1ère année au 30 juin de la seconde.

DEPENSES D'ETABLISSEMENT DES CHEMINS DE FER SUISSES

(en milliers de francs suisses)

	1932	1933	1934	1935	1936	1937
Dépenses d'Établissement et Travaux Complémentaires:	31.383	34.060	24.281	+ 20.604	8.056	7.588
Matériel roulant	25.350	8.884	8.486	5.095	4.218	3.828
Dépenses diverses	3.529	4.633	1.835	- 1.673	- 699	- 4.037
	59.962	46.777	34.602	24.026	11.575	7.379
	298	-	-	+ 1.035	242	10
Total	60.260	46.777	34.602	25.061	11.817	7.389
Dépenses d'Exploitation (a.c.charges)	294.237	271.116	258.676	251.297	235.220	235.997
Pourcentage des dép.d'Étab. par rapport aux dép.D'Explo.	20,48%	17,25%	13,38%	9,97%	5,02%	3,13%
Change moyen	4,93974	4,9295	4,925	4,915	4,9375	5,7711
Total en frs français des dépenses d'Établissement	297.669	230.587	170.415	123.175	58.346	42.643

DEPENSES D'ETABLISSEMENT DES CHERMNS DE FER SUISSES

(en millions de francs suisses)

	1932	1933	1934	1935	1936	1937
Dépenses d'Établissement et Travaux Complémentaires:	31.283	34.060	34.231	+ 20.634	8.056	7.586
Matériel roulant	25.360	6.584	6.486	5.095	4.218	3.828
Dépenses diverses	3.329	4.833	1.835	- 1.673	- 699	- 4.037
	59.962	45.777	34.602	24.028	11.575	7.379
	298	-	-	+ 1.035	242	10
Total	60.260	46.777	34.602	25.063	11.817	7.389
Dépenses d'Exploitation (n.c. charges)	294.237	271.116	288.676	251.297	235.220	235.997
Pourcentage des dép. d'Étab. par rapport aux dép. D'Exp.	20,48%	17,25%	13,38%	9,97%	5,02%	3,13%
Change moyen	4,93974	4,9295	4,925	4,915	4,9375	5,7711
Total en frs français des dépenses d'Établissement	297.669	230.587	170.415	123.175	58.346	42.643

DEPENSES D'ETABLISSEMENT DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

en milliers de francs

	1932	1933	1934	1935	1936	1937
Dépenses de 1er Etabliss ^t et Travaux Complémentaires :	1.864.785	1.105.129	910.715	880.502	762.808	921.649
Matériel roulant :	1.652.340	816.640	639.483	474.207	274.717	496.642
Dépenses diverses :	1.097.953	657.696	150.354	100.253	78.367	200.196
Total :	4.615.088	2.609.455	1.700.552	1.455.662	1.115.892	1.618.487
Dépenses d'Exploitation (n.c. charges) :	12.804.186	12.201.140	10.991.994	10.693.122	10.265.827	14.757.026
Pourcentage des dép.d'Etab. ^t par rapport aux dép.d'Exp. :	36,04%	21,39%	15,47%	13,61%	10,19%	10,97%
Plan Marquet (I) :			95.000	319.524	454.945	320.451
Total des dép.d'Etabl ^t compris Plan Marquet :	4.615.963	2.609.455	1.795.000	1.774.186	1.570.837	1.938.938
Pourcentage des dép.d'Etab. ^t par rapport aux dép.d'Exp. :			16,33%	16,59%	14,32%	13,14%

(I) Montant des emprunts contractés par les chemins de fer auprès du Fonds commun du Travail.

DEPENSES D'ETABLISSEMENT DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

en milliers de francs

	1932	1933	1934	1935	1936	1937
Dépenses de 1er Etabliss ^t et Travaux Complémentaires:	1.864.785:	1.105.129:	910.715:	880.502:	762.808:	921.649:
Matériel roulant	1.652.340:	816.640:	639.483:	474.207:	274.717:	496.642:
Dépenses diverses	1.097.963:	687.686:	150.354:	100.953:	78.367:	200.196:
Total	4.615.088:	2.609.455:	1.700.552:	1.455.662:	1.115.892:	1.618.487:
Dépenses d'Exploitation (n.c. charges)	12.894.186:	13.201.140:	10.991.994:	10.693.122:	10.965.897:	14.757.026:
Pourcentage des dép.d'Etah ^t par rapport aux dép.d'Exp.:	36,04%	21,39%	15,47%	13,61%	10,18%	10,97%
Plan Marquet (I)			95.000:	318.524:	454.945:	320.451:
Total des dép.d'Etah ^t compris Plan Marquet	4.615.963:	2.609.455:	1.795.000:	1.774.186:	1.570.837:	1.938.938:
Pourcentage des dép.d'Etah ^t par rapport aux dép.d'Exp.:			16,33%	16,59%	14,32%	13,14%

(I) Montant des emprunts contractés par les chemins de fer auprès du Fonds commun du Travail.

DEPENSES D'ÉTABLISSEMENT
(Sommes en milliers de francs)

	1935			1936			1937		
	Comité de Direction du Oct. 1934 (Prévisions):	Loi de Finances de	Dépenses à fin 1935	Comité de Direction du 4 Oct. 1935 (Prévisions):	Loi de Finances de	Dépenses à fin 1936	Comité de Direction du 16 Oct. 1936 (Prévisions):	Loi de Finances de	Loi de Finances modifiée par D.M. du 31/3/1937
Travaux Complémentaires.....		103.000	45.800	69.700	60.600	46.400	97.000	81.300	50.000
Matériel roulant neuf.....		93.400	23.200	101.000	90.900	30.100	163.400	138.200	64.200
Matériel roulant autre que neuf..		64.300	36.100	31.400	29.800	23.300	41.600))
Matériel inventorié (Mobilier et outillage).....)	12.200	6.900	19.400	20.200	5.800	34.400) 48.300) 27.100
Matériel naval.....	-	11.600	- 11.600	- 11.600	- 11.600	- 11.600	- 11.600))
Travaux neufs.....		20.400	16.200	25.800	16.500	9.500	22.200	14.200	7.100
Rétroactivité des Retraites.....)		6.200	2.700	2.700	4.300	2.800))
Variation des Approvisionnements:)	6.000	- 78.700	"	"	- 54.800	130.000) 128.600) 83.700
Total à couvrir par emprunt.....		287.700	44.100	238.300	208.600	53.100	482.600	410.600	232.100
Plan MARQUET (T.C.).....	102.100		84.800	90.800		77.500	103.900		102.700